

Lucerne University of
Applied Sciences and Arts

**HOCHSCHULE
LUZERN**

Soziale Arbeit
FH Zentralschweiz



Pädagogische Hochschule
Zentralschweiz

Document établissant les bases d'une pédagogie sexuelle à l'école

*Bases pour une harmonisation et un ancrage au niveau
national de l'éducation sexuelle à l'école et réflexions sur
la formation et la formation continue des enseignants dans
les hautes écoles pédagogiques*

Centre de compétences pour l'éducation sexuelle à l'école
Haute École Pédagogique de Suisse centrale PHZ
Haute École de Lucerne
Formation continue et formations complémentaires
Sentimatt 1, 6003 Lucerne
www.wbza.luzern.phz.ch

Projet sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique en coopération avec la
Haute École de Lucerne, section travail social

Table des matières

1. Commande du projet et situation initiale.....	3
2. Point de départ: la sexualité comme thème à l'école	5
3. Idées directrices relatives à l'éducation sexuelle à l'école	7
3.1 Les termes et leur explication.....	7
3.2 Bases théoriques de la pédagogie sexuelle	10
3.3 Fonctions, missions et objectifs de l'éducation sexuelle à l'école	14
3.4 Conditions générales et positionnement dans le plan d'études et la formation	17
3.5 Conception éthique	19
3.6 Rôles et missions de l'école	22
3.6.1 La direction d'établissement.....	22
3.6.2 L'enseignant.....	23
3.7 Coopération et interaction avec les spécialistes et les autres acteurs	26
3.7.1 Les spécialistes de pédagogie sexuelle	27
3.7.2 Les autres acteurs	28
3.8 Coopération du milieu familial et de l'école.....	29
3.9 Limites de l'éducation sexuelle à l'école.....	32
3.10 Résumé et recommandations	33
4. Idées directrices relatives aux contenus et à la forme de l'éducation sexuelle à l'école	35
4.1 Enfants, adolescents et sexualité	35
4.2 Thèmes centraux relatifs à l'éducation sexuelle à l'école.....	40
4.3 Découpage du plan d'études.....	42
4.4 Compétences en pédagogie sexuelle.....	43
4.5 Profil de compétences adapté aux classes et au niveau – un exemple	45
5. Perspectives.....	46
6. Littérature et sources	47
7. Mentions légales.....	52

1. Commande du projet et situation initiale

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP), a chargé le «Centre de compétences pour l'éducation sexuelle à l'école» de la Haute École Pédagogique de Suisse centrale (HEP) de mettre en place les bases d'un ancrage dans les écoles, à l'échelle nationale, des thèmes en rapport avec la sexualité et la relation. Le projet a pour but d'informer par des cours adaptés à leur âge tous les enfants et les adolescents sur la sexualité, le VIH/sida et les autres infections sexuellement transmissibles et de les rendre aptes à la santé sexuelle et reproductive.

Pour assurer et pouvoir contrôler la qualité de ce cours, les thèmes de la pédagogie sexuelle doivent de plus reposer sur une base professionnelle et être inscrits dans la formation et la formation continue des enseignants. Dans ce qui va suivre, des réflexions d'ordre pédagogique et professionnel seront élaborées et des recommandations pour leur application dans le cadre de la «pédagogie bicéphale» – enseignement dans les écoles et formation dans les hautes écoles - seront formulées. Les bases pour une éducation sexuelle à l'école obligatoire, qui font à ce jour cruellement défaut, seront ainsi exposées sous une forme systématique. Elles doivent se comprendre comme un programme dans le cadre des plans d'études qui vont être établis pour l'école et comme point de départ à l'élaboration des cursus des hautes écoles reposant sur une base spécialisée.

Le projet s'organise en trois phases. À la fin de chaque phase, les résultats ont été ou seront transposés par écrit. Ces documents de travail sont à considérer comme des travaux en cours d'élaboration. Le document établissant les bases d'une «éducation sexuelle à l'école» présenté ci-dessous conclut la deuxième phase du projet. Il a pour arrière-plan *l'analyse de la situation* portant le même nom (HEP Lucerne 2007)¹, qui concluait la première phase. Il met en pratique les recommandations qui y étaient formulées, intègre diverses demandes des groupes concernés et tente de formuler une base commune, sans perdre de vue la réalisation du projet, qui est le résultat de la coopération entre l'HEP de Lucerne, la Haute école de Lucerne pour le travail social et les autres Hautes Écoles Pédagogiques et organisations spécialisées du domaine de la santé sexuelle et reproductive, (cf. mentions légales p. 51). C'est notamment à partir de ces expériences que, dans la transmission au niveau national des contenus de la pédagogie sexuelle à laquelle on aspire, une

¹ Cf. Version française «l'éducation sexuelle à l'école – analyse de la situation» et prise de position d'ARTANES «l'éducation sexuelle en Suisse» d'avril 2008

forme de travail sur la base d'un modèle de coopération avec des spécialistes extérieurs de la santé sexuelle et reproductive est conseillée, afin de garantir désormais la prise en compte de leurs connaissances professionnelles ou de leurs compétences.

Par ailleurs, ce document fondamental prend en compte l'intérêt que les enfants et les adolescents portent aux thèmes de la sexualité humaine et de l'organisation relationnelle, tel qu'il apparaît dans les sondages qui ont été effectués ces dernières années auprès de plusieurs cantons, voire de leur besoin et de leur droit d'en apprendre plus sur ces thèmes à l'école. (cf. analyse de la situation „l'éducation sexuelle à l'école“, HEP Lucerne, 2007). Ce travail se veut aussi concis que possible, tout en étant aussi détaillé que nécessaire. En tenant compte des multiples perspectives, il décrit les conditions existantes, les déductions nécessaires fonctionnelles autant que techniques, les objectifs souhaitables d'un enseignement à l'école ayant pour thème la sexualité et le couple ou la formation et la formation continue dans le cadre des Hautes Écoles. Ce document reste délibérément d'ordre général afin de décrire cet objectif de façon compréhensible. Les auteurs ont conscience qu'il existe des thèmes spécifiques au sein de l'école dont il faut tenir compte lors de la concrétisation, ou de la mise en place de l'éducation sexuelle ou de la pédagogie sexuelle (par ex. niveau des classes et hétérogénéité).

Ces recommandations s'adressent donc en première ligne aux responsables des Hautes Écoles souhaitant inscrire les thèmes de l'éducation sexuelle dans leurs cursus en conséquence, aux responsables des plans d'études des régions linguistiques et aux inspections académiques. L'autre groupe de destinataires se compose des spécialistes et autres acteurs qui, en collaboration avec l'école, proposent des offres en rapport avec l'éducation sexuelle à l'école.

Les bases scientifiques et les idées directrices présentées dans le cadre de ce document peuvent offrir à cette catégorie de personnes une légitimation pour l'intégration des thèmes de la pédagogie sexuelle dans les plans d'études de l'école obligatoire et des arguments de discussions relatifs à l'intégration et à l'ancrage de la thématique dans la consultation actuellement en cours des plans d'études des régions linguistiques, comme le Plan cadre romand (2008) et le plan d'études de Suisse alémanique (2012). Ceci vaut également pour l'intégration de ces contenus dans les cursus des Hautes Écoles pour la formation et la formation continue des enseignants.

D'ici la fin du 1er semestre 2009, la troisième phase du projet établira un concept spécialisé pour la mise en pratique des thèmes de la pédagogie sexuelle dans la formation dispensée par les Hautes Écoles, en tenant compte des directives actuelles sur les cursus et en s'appuyant sur les bases esquissées ci-dessous ou sur les descriptions des compétences qui en découlent. Elle mettra en même temps en évidence les possibilités limitées dans le cadre de la formation et de la formation continue des enseignants.

Les lecteurs pressés trouveront, dans les chapitres, des sections en gris qui mettent en évidence les principaux résultats.

2. Point de départ: la sexualité comme thème à l'école

Les enfants et les adolescents passent un temps considérable à l'école. Comme l'étude de Schmidt/Schetsche (1998) l'a montré, la sexualité à l'école est un élément qui revient régulièrement dans la communication entre les élèves à l'adolescence. L'école et son environnement constituent aussi pour eux le lieu des premières tentatives de contact, l'endroit où l'on apprend à se connaître mutuellement. C'est aussi celui du flirt, des premières caresses et de la pratique d'une relation affective qui se poursuit dans la cour de récréation ou sur le chemin de l'école. Selon Schmidt/Schetsche (1998) deux expériences significatives à l'école révèlent cet état de fait: le discours sur la sexualité et la communication érotique. C'est pourquoi les adolescents considèrent l'école comme l'endroit idéal pour en apprendre plus sur ces thèmes².

Non seulement les adolescents mais aussi les enfants qui fréquentent le jardin d'enfants font preuve de curiosité et d'intérêt envers les thèmes et les références à caractère sexuel. (cf. chap. 4.1, 4.2). On voit tous les jours des enfants poser des questions sur ce thème, vouloir se toucher mutuellement, se montrer nus ou regarder les autres. Ceci se manifeste en particulier dans les coins de repos, lorsqu'ils jouent au docteur ou au papa et à la maman et se poursuit à l'école primaire, avec des données légèrement modifiées, dans le cadre des amitiés entre jeunes du même âge et des premières tentatives relationnelles (Rogge, 2006)

Cependant, le comportement sexuel au jardin d'enfants et à l'école présente aussi un côté agressif. Il se manifeste très tôt avec le langage à caractère sexuel, les jurons homophobes

² Cf. analyse de la situation „l'éducation sexuelle à l'école“ (HEP Lucerne, 2007, p. 9-11)

ou sexistes et peut conduire à un véritable harcèlement ou à des abus sexuels, comme les médias s'en sont fait l'écho il y a peu³. Ce sont souvent des stratégies de communication ambiguës donnant lieu à des malentendus qui précèdent les agressions et les abus sexuels entre les adolescents (Krahé, 2003, p. 93-122).

Dans cette zone conflictuelle, en tant que lieu de vie, l'école a non seulement une mission de formation inscrite dans la loi mais aussi un devoir éducatif qui contribue à une socialisation sexuelle réussie (cf. chap. 3.3, 3.4 & 3.5): «la socialisation sexuelle désigne les acquis pertinents pour le comportement de la composante sexuelle du corps ainsi que les attributions sociales qui gravitent autour du sexe biologique. Elle s'accomplit au quotidien à travers les signaux émotionnels, les modèles d'identification, les insinuations, les attentes et les règlements. Sa signification est particulièrement importante pour le comportement social des garçons et des filles et la conscience qu'ils ont de leur corps» (Milhoffer, 2004, 11).

Les enseignants sont quotidiennement confrontés à des tâches qui font partie de la vie en commun et qui participent par conséquent au climat des classes et de l'école. Comme les études le prouvent, une bonne intégration personnelle associée à des réactions positives émanant des enseignants et des camarades de classe, sont des conditions importantes pour accéder à un succès durable dans les processus d'apprentissage (université de Zurich Jacobs Center for Productive Youth Development, o.J., 9)⁴. *C'est pourquoi les enseignants doivent être formés de façon adéquate pour faire face à ces défis avec la force nécessaire* (cf. chap. 3.6, 3.8, 3.9, 3.10 & 4.4). Ceci implique, d'une part, d'initier des processus d'apprentissage adaptés au développement en rapport avec la sexualité et le couple dans le cadre de l'éducation sexuelle et, d'autre part, une réaction appropriée face à des événements d'actualité ayant trait au comportement sexuel particulièrement frappant d'un gar-

³Une étude émanant de Genève a ainsi montré que sur un échantillon de 1200 personnes consultées ayant entre 16 et 17 ans, 20 % des filles ont été victimes au moins une fois d'un abus sexuel (www.amnesty.ch/de/themen/fraunerechte/zahlen-und-fakten-zu-gewalt-gegen-frauen ou www.amnesty.ch/fr/themes/droits-de-femmes/faits-et-chiffres-1). Comme le montre l'étude de Ribeaud & Eisner (2008, p. 72-73) effectuée sur mandat de la direction de l'éducation du canton de Zurich, les abus sexuels – qui vont de l'attouchement jusqu'au viol – ont lieu de façon accrue hors du domicile – approximativement la moitié a lieu dans l'enceinte de l'école, dans les transports publics ou au cours de sorties.

⁴ L'étude déjà citée de Ribeaud & Eisner (2008, p. 119-122) présente ici clairement le « climat scolaire » comme facteur risque dans les cas de violence. Elle démontre qu'il existe un rapport proportionnellement très marqué entre climat scolaire et actes de violence. Dans les classes où le climat est mauvais, on trouve plus de 20% d'auteurs de violence contre un peu plus de 12% dans les classes où le climat est bon.

çon ou d'une fille⁵. Cela signifie également qu'il faut avoir conscience des limites de la mission assignée aux enseignants dans le cadre de leur profession. Cette lucidité et un savoir-faire adéquat sont les conditions qui permettent de demander l'aide nécessaire dans des situations qui dépassent ces limites ou de passer le relais aux organisations respectives des affaires sociales, de la santé et de la justice (cf. chap. 3.9).

3. Idées directrices relatives à l'éducation sexuelle à l'école

3.1 Les termes et leur explication

Actuellement, dans les régions linguistiques de Suisse, on utilise simultanément différents termes ayant trait au contenu des cours qui se penchent sur les aspects de la sexualité humaine et sur les thèmes s'y rapportant. Voici un bref aperçu des termes utilisés dans les plans d'études de l'école primaire et les cursus des Hautes Écoles Pédagogiques:

En Suisse alémanique

- Sexualaufklärung,
- Sexualerziehung,
- Sexualpädagogik,
- Bildung und sexuelle Gesundheit;

En Romandie

- éducation sexuelle,
- éducation et santé sexuelle,
- éducation à la vie affective et sexuelle,
- Information sur la sexualité;

Au Tessin

- l'educazione sessuale

Si, d'une part, cette variation dans l'utilisation de la langue a pris forme et s'est renforcée dans le langage courant, d'un autre côté les termes n'ont souvent pas la même signification *d'un point de vue spécialisé* car ils sont soumis chacun à des approches profession-

⁵ Cf. notice de la «Dachverband Schweizer Lehrerinnen und Lehrer» (o.D.) *persönliche Grenzen kennen und respektieren*.

les et à des conceptions théoriques différentes. L'aperçu qui va suivre doit permettre de clarifier la signification et l'utilisation de ces termes d'un point de vue scientifique et être utile dans le contexte décrit ici:

- Mounir (1997, p. 661-663) définit l'*éducation sexuelle* (Sexualerziehung) comme la part de l'éducation des enfants et des adolescents se rapportant aux questions à caractère sexuel et qui forgent l'identité et les rôles sexuels (socialisation sexuelle). L'identité sexuelle s'acquiert en partie de façon inconsciente à travers l'imitation et l'identification. D'un autre côté elle résulte des influences continues et bien précises qui s'exercent sur les mentalités et les développements en rapport avec les motivations sexuelles et les formes d'expression et de comportement qui leur sont associées. En ce qui concerne ces dernières, sur la base d'une réflexion pédagogique, les enfants et les adolescents doivent être particulièrement bien accompagnés et soutenus dans les processus d'apprentissage et de développements spécifiques à leur âge. Ce sont surtout aujourd'hui les parents ou les personnes de confiance des enfants et des adolescents qui dispensent l'éducation sexuelle. Vient ensuite les personnes du même âge, les médias et en complément l'école.
- *Sexualerziehung im Kontext Schule (l'éducation sexuelle en milieu scolaire)* se rapporte aux offres qui figurent souvent sous la dénomination de *Sexualkunde* ou *Sexualunterricht*, définies en Suisse romande sous le terme de *cours d'éducation sexuelle*. Une définition possible de l'éducation sexuelle en milieu scolaire pourrait être la suivante: «une éducation sexuelle basée sur des droits, qui fournit aux jeunes les connaissances essentielles, les aptitudes, les compétences et les valeurs dont ils ont besoin pour vivre pleinement leur sexualité et le plaisir physique, psychique et émotionnel qui lui est lié. L'éducation sexuelle devrait aider les jeunes à obtenir des informations correctes, à développer des aptitudes face à la vie ainsi que des attitudes et des valeurs positives» (IPPF European Network, 2006a, p. 9).
- *Sexualaufklärung/informations sur la sexualité* désigne en règle générale les informations concernant les faits en rapport avec tous les thèmes de la sexualité humaine. Elle n'a le plus souvent lieu qu'une fois et s'adresse plus ou moins à des groupes cibles. Elle constitue ainsi une partie de l'éducation sexuelle (Sielert, 2007, 68).

- *Bildung und sexuelle Gesundheit/éducation et santé sexuelle* est un terme récent. Le terme *santé sexuelle* fait référence à un concept émanant de l'organisation mondiale de la santé (OMS) (2004, cit. in BZgA (édit.), 2007, p. 9), qui désigne la sexualité comme étant un élément important de la santé et la décrit comme un état de bien-être physique émotionnel mental et social. Par conséquent, parler de santé sexuelle ce n'est pas seulement faire référence à l'absence de maladie, de troubles ou de faiblesse. C'est aussi considérer l'approche respectueuse et positive de la sexualité et de la relation ainsi que la possibilité de faire l'expérience d'une sexualité sûre, prenant en compte la dimension du plaisir et libre de toute contrainte, discrimination ou violence. (cf. aussi définition p. 12).

Ce terme est surtout utilisé dans les programmes de prévention et de promotion de la santé sous la devise de «la santé s'apprend» (cf. le programme de *éducation + santé Réseau Suisse*). L'objectif est de dispenser des offres et des services qui favorisent l'acquisition de compétences et de connaissances dans le but de renforcer les ressources des groupes cibles (concept de la salutogenèse) qui seront à même de se protéger des effets indésirables de la sexualité. Ces offres et ces services tiennent compte des besoins et des intérêts des groupes cibles ainsi que des expériences issues de leur cadre de vie. Les efforts actuels se portent avant tout sur la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST), les grossesses non désirées et sur la protection des abus et de la violence sexuelle (HEP Lucerne/ HETS Lucerne, 2005).

- *Sexualpädagogik /pédagogie sexuelle*⁶ désigne un secteur des sciences de l'éducation ayant trait à l'élaboration des bases, aux actions dans leurs grandes lignes et au matériel en rapport avec l'éducation sexuelle ou l'information sur la sexualité (Pschyrembel, 2003, p. 491). La mission de la pédagogie sexuelle consiste à permettre aux enseignants déjà en poste ou qui commencent une formation ou une formation continue de dispenser des cours sur les thèmes relatifs à la sexualité et à la relation, adaptés à l'âge des enfants et des adolescents et pour lesquels ils auront été formés en suivant des cursus mis au point dans cette optique. La conception scientifique de la pédagogie sexuelle constitue la base profession-

⁶ Terme peu/pas utilisé en Suisse romande. Aucune distinction n'est faite entre le cours donné à l'école et la discipline pédagogique enseignée. Le terme «éducation sexuelle» est utilisé pour les deux (cf. universités de Genève et de Lausanne, CEFOC, 2008).

nelle adéquate permettant la mise en pratique dans les cours des thèmes correspondants.

Sur la base de ces précisions terminologiques, le terme «éducation sexuelle» doit être utilisé en classe pour tout ce qui a trait à la mise en pratique spécialisée des contenus thématiques sur la sexualité et la relation partenariale. Ce point est également recommandé car le terme recouvre la même signification dans les trois régions et est correctement compris dans les pays européens. (cf. IPPF (2006a) “sexuality education” et OMS (2004, cit. in BZgA (edit.), 2007) “Youth sex education”. En ce qui concerne le domaine de la réflexion théorique et didactique qui constitue les bases de l’enseignement dans les Hautes Écoles Pédagogiques, les distinctions suivantes seront proposées: «*Sexualpädagogik*», en Suisse alémanique, «*éducation sexuelle*» en Suisse romande et «*educazione sessuale*» dans le Tessin.

3.2 Bases théoriques de la pédagogie sexuelle

D’après Sielert (2007, p. 68) la pédagogie sexuelle est une discipline ayant trait à un aspect de la pédagogie (comme c’est le cas par exemple pour la pédagogie du vécu, la pédagogie des médias, la pédagogie de la nature et de l’environnement) qui s’intéresse d’un point de vue scientifique aussi bien à la socialisation sexuelle qu’aux influences bien précises de l’éducation sur la sexualité des êtres humains. Dans le cadre de sa discipline de référence - les sciences de l’éducation – elle s’occupe des domaines ayant pour objet les points suivants (Sielert, 2007, p. 70):

- Définir l’Homme en tant qu’être sexuel dépendant de son éducation
- Examiner les concepts pertinents existants ayant trait à l’éducation sexuelle sur la base d’hypothèses anthropologiques, sociétales et téléologiques et en dégager de nouveaux
- Décrire la réalité de l’éducation sexuelle par le biais d’une méthode empirique et d’une analyse critique
- Réfléchir sur les théories et les modalités d’action et
- traiter les problèmes spéciaux ayant trait à leur réalisation en corrélation chaque fois avec les disciplines pédagogiques jumelles compétentes.

La pédagogie sexuelle apporte ainsi sa contribution basée sur l'évidence ou guidée par la théorie, à la manière de procéder de façon didactique et méthodique lors de questions relatives à la sexualité, aux rôles sexuels et aux relations entre les sexes tout en constituant une référence pour justifier son application. Elle revendique le fait que les connaissances scientifiques actuelles, lucides et réfléchies, comme par exemple la sexologie, les recherches régulières sur la sexualité des jeunes ainsi que les études psychologiques et sociales sur le développement et la croissance des enfants et des adolescents servent de base à l'action pratique.

Le cadre de référence de la pédagogie sexuelle découle des différents courants de société et de politique en matière de sexualité. Contrairement aux conceptions plutôt hostiles à la sexualité qui prévalaient dans la première moitié du 20ème siècle, la plupart des conceptions relatives au développement sexuel au cours de la vie sont aujourd'hui basées sur des connaissances scientifiques et envisagent la sexualité de façon favorable. (cf. Sielert, 2005, p. 22):

- Elles reconnaissent que les enfants et les adolescents sont des êtres dotés d'une sexualité
- Elles s'engagent pour une sexualité librement choisie, respectueuse des limites d'autrui et des cadres légaux
- Elles œuvrent à la réalisation de l'égalité des sexes
- Elles exigent que soit acceptée la diversité des formes de vie commune existant chez les êtres humains («Diversity»)

L'aspiration à négocier de façon librement consentie l'organisation d'une relation et de la sexualité trouve ses limites dans les droits de l'Homme ou la Constitution fédérale et dans les rapports de force symétriques régis par la loi entre les personnes concernées (ex. protection de la jeunesse ou dispositions relatives à l'âge de protection)⁷.

Une définition de la sexualité comme résultat de processus d'assimilation du vécu sert de base à ce point de vue. Par conséquent, la sexualité ne s'épanouit pas d'elle-même selon des lois biologiques internes mais l'empreinte socioculturelle exercée par des stimulations et des expériences provenant de l'extérieur sur le comportement et le vécu sexuels est également importante. Sur la base de son histoire ou des disciplines qui y participent, le terme

⁷ Pour d'autres exemples voir le bulletin d'informations de la LCH "Persönliche Grenzen kennen und respektieren"

de «sexualité» est aussi multiple que les définitions qui la recouvrent. Elle oscille entre la bio physiologie à l'état pur et l'homme en tant qu'être social et peut être définie de la façon suivante:

- «Si l'on tient compte du point de vue purement biologique, la sexualité est le phénomène de la différenciation des être humains en deux sexes et de leur reproduction sexuée. (...) Par la création de nouvelles recombinaisons, la sexualité peut contribuer à une meilleure adaptation des êtres vivants aux conditions (changeantes) de l'environnement (Schülerduden Biologie, 2006, p. 503).
- «La Santé sexuelle est un état de bien-être physique émotionnel mental et social en rapport avec la sexualité. Parler de santé sexuelle ce n'est pas seulement faire référence à l'absence de maladie, de troubles ou de faiblesse. C'est aussi considérer l'approche respectueuse et positive de la sexualité et de la relation ainsi que la possibilité de faire l'expérience d'une sexualité sûre, prenant en compte la dimension du plaisir et libre de toute contrainte, discrimination et violence» (OMS, 2004, cit. in BZgA (édit.), 2007, p. 9).

La définition qui va suivre explicite toute la palette des dimensions de la sexualité qui se déploie entre ces deux pôles:

«La sexualité doit se comprendre comme une énergie vitale universelle, corporellement, intellectuellement, mentalement et socialement active dans toutes les phases de la vie. On considère qu'elle est subordonnée aux conditions sociales et psycho-sociales, qu'elle n'est pas déterminée par les stéréotypes de l'homme ou de la femme et qu'elle comprend les modes de vie hétérosexuelles, homosexuelles et bisexuelles. La sexualité se comprend comme «une union des contraires», comme une part de la vie humaine pleine d'ambivalences que les êtres humains essaient de réunir. Elle a des aspects positifs mais aussi négatifs. Elle n'est pas qu'agréable, voluptueuse, favorable à l'identité et à la relation mais peut aussi être douloureuse et perturber l'identité et la relation (Sielert & Sielert/Keil (1989b ou. 1993, cit. in Wrede & Hunfeld, 1997, p. 119).

Cette définition provenant des sciences sociales, avec en toile de fond des réflexions théoriques sur la communication (interactionnisme), révèle que la sexualité présente un aspect factuel (le «quoi») et un aspect social et relationnel (le «comment»): ces deux aspects débordent de loin les connaissances spécialisées dispensées dans les cours de biolo-

gie ou de sciences naturelles et vont plus loin que ce que les élèves apprennent à part cela à l'école sur les facettes de la vie commune en général. *L'aspect relationnel* revêt justement ici une grande importance. Il contribue à ce que la sexualité et la relation se voient attribuer des significations différentes du point de vue individuel et social. Une meilleure compréhension des transformations sociales et une réflexion sur son propre mode de vie ou celui des autres seront encouragées. Les élèves ont besoin de ce savoir pour apprendre à aménager une relation réussie dans la vie quotidienne⁸.

La pédagogie sexuelle accomplit ainsi un travail fondamental permettant de traiter en cours l'expression individuelle et sociale de la sexualité humaine dans ses rapports personnels et sociaux.

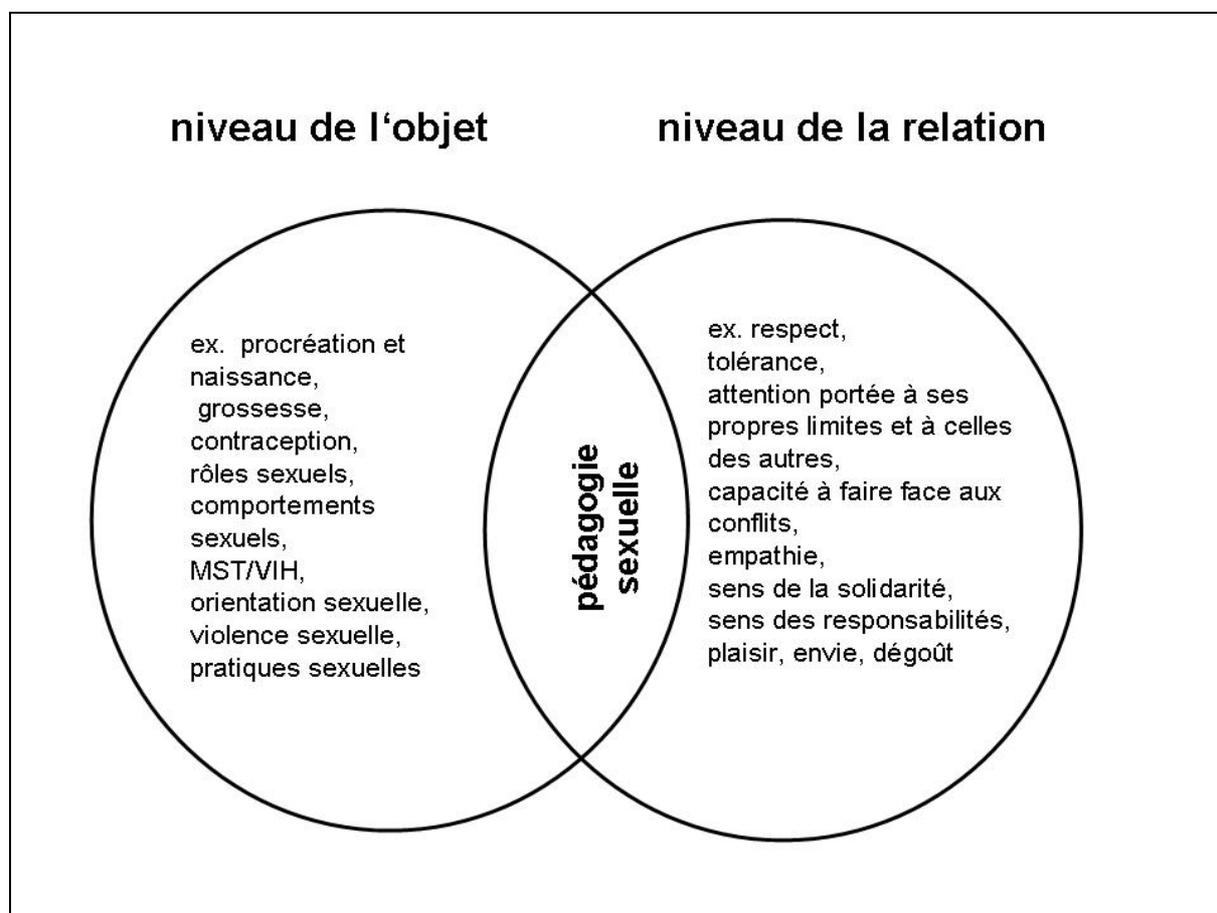


Figure 1: Cadres de références et niveaux de la pédagogie sexuelle

⁸ Selon les nouvelles enquêtes cantonales (cf. analyse de la situation «l'éducation sexuelle à l'école» (HEP, 2007)) les élèves s'intéressent particulièrement aux thèmes de la sexualité et de la relation qui exigent une réflexion sur les valeurs personnelles et sociales telles que l'aménagement d'une relation, l'amour et l'amitié, les pratiques sexuelles.

Pour pouvoir désigner les contenus de la pédagogie sexuelle dans la formation et la formation continue des enseignants ainsi que dans les plans d'études des écoles, il est urgent de donner un nom et d'esquisser *les fonctions, les missions et les objectifs* de l'éducation sexuelle à l'école.

3.3 Fonctions, missions et objectifs de l'éducation sexuelle à l'école

L'éducation sexuelle dans le contexte scolaire signifie proposer aux enfants et aux adolescents une *aide* dans les processus d'apprentissage ayant trait à la sexualité et au couple à travers une *information* et une *orientation* dispensées avec tact et compétence et tenant compte de leur univers (voir aussi définition p. 8). Elle doit se comprendre comme un complément aux faits relatifs à la biologie de la sexualité dispensés pendant les cours de biologie ou de sciences naturelles qui ont trait avant tout à la reproduction⁹. Autour de la sexualité et de la relation, des pensées, des sentiments et un vécu sont en jeu. Le but de tout acte pédagogique dans le cadre de l'éducation sexuelle est d'y mettre de l'ordre, en trouvant le langage adapté à l'âge et de travailler ces thèmes dans des séquences pédagogiques organisées de façon méthodique et didactique. De plus, les compétences des enseignants dans ce domaine sont une condition importante pour pouvoir, si besoin est, réagir de façon adéquate à l'école lors d'un événement d'actualité.

Selon Schmidt (2004, p. 9-19), la sexologie constate actuellement que la morale sexuelle qui a cours aujourd'hui est le droit à une *morale de la négociation* ce qui signifie que, dans la relation et la sexualité, les critères moraux en vigueur vont être négociés à *l'amiable* entre les participants immédiats (majeurs). Ce concept suppose que les participants développent une compréhension commune du terme «à l'amiable» et qu'ils se rendent compte des conséquences de leurs actes – précisément dans leur vie relationnelle et leur comportement sexuel. Il est donc nécessaire que les sentiments, les pensées et les souhaits soient exprimés par des mots (voir aussi p. 11-12 «Ausführungen zum Sach- und Beziehungsaspekt»).

⁹ On constate aussi une telle distinction dans le matériel pédagogique actuel utilisé dans certaines parties de Suisse alémanique. Cf. par ex. les manuels de biologie et de sciences naturelles «Natura» pour les enseignants du niveau sec. I et le manuel pour les enseignants en «Lebenskunde» «Schritte ins Leben – Persönlichkeitsbildung für Jugendliche» (tous les livres aux éditions Klett et Balmer édit. Zug)

Une des missions importantes de l'école consiste à offrir cette possibilité à *tous* les enfants et adolescents en ce qui concerne la sexualité, les rôles sexuels et les relations entre les sexes en leur expliquant les transformations sociales ou le sens commun en vigueur dans la société pour leur permettre d'*accéder aux valeurs et aux normes* de notre société. L'hétérogénéité de l'école est une condition optimale pour l'apprentissage social dans ce contexte et elle contribue à l'intégration. Les enfants et les adolescents apprennent à connaître les aides offertes en matière d'orientation ou de décision face aux différents enjeux qui s'offrent à eux dans ce contexte et sortent ainsi renforcés dans leur compétence face à la vie

D'après Sielert (1993, p. 11) et sur la base des transformations sociales et des normes de droit en vigueur, les objectifs de l'éducation sexuelle à l'école peuvent s'identifier comme suit (cf. aussi chap. 3.5):

- Le choix à l'autodétermination sexuelle et à l'égalité des sexes
- Le respect de la dignité d'autrui
- La capacité d'admettre et d'organiser une sexualité de couple.

Dans le même esprit que le concept de base de l'International Planned Parenthood Federation (IPPF) (2006 b) en faveur d'une éducation sexuelle étendue, l'éducation sexuelle à l'école doit permettre aux élèves d'acquérir les connaissances, les capacités, les attitudes et les valeurs dont ils ont besoin, adaptées à leur âge et à leur développement, pour vivre une sexualité librement choisie et prenant en compte la dimension du plaisir. Avec en toile de fond différents contextes en rapport avec l'école, la mise en pratique des objectifs se présente dans ses grandes lignes de la façon suivante:

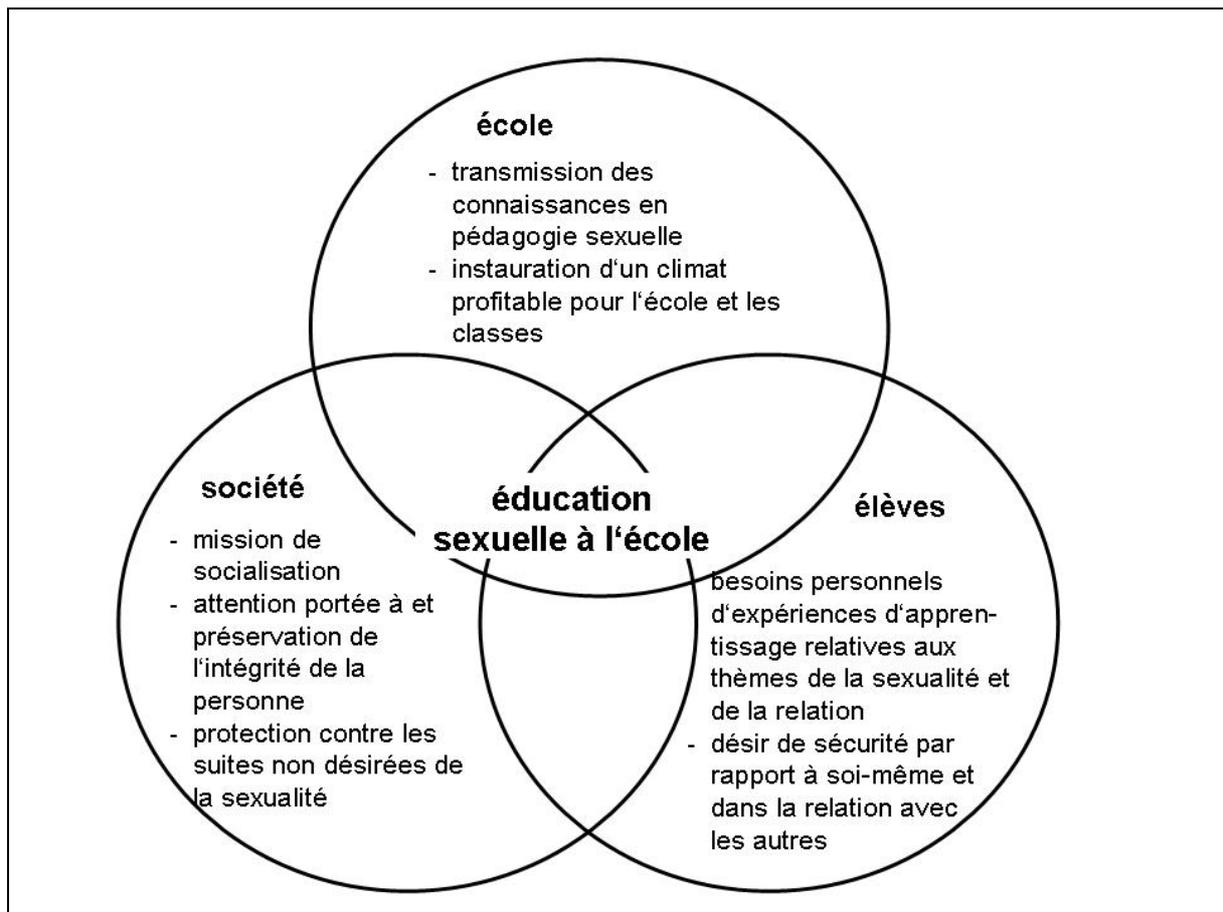


Figure 2: Contexte et objectif de l'éducation sexuelle à l'école

Dans des contextes variés qui sont interdépendants les uns des autres, l'éducation sexuelle à l'école a donc différentes tâches à remplir ou se trouve confrontée à divers enjeux.

Du point de vue de la société:

- Mise en pratique de la mission de socialisation par la formation et l'éducation ayant pour but de former des citoyens et des citoyennes responsables
- Respect et protection de l'intégrité de la personne c.-à-d. de son intégrité physique, psychique et sexuelle (bien être de l'enfant)
- Protection des effets indésirables psychologiques et physiques liés à la sexualité (par ex. infections sexuellement transmissibles, grossesses non désirées, violence sexuelle ou à caractère sexuel)

Du point de vue de l'école:

- Transmission de connaissances et d'une éducation psychosociale relatives aux thèmes de la pédagogie sexuelle complémentaire à l'éducation sexuelle faite dans

la famille (mise en pratique de la mission de formation et d'éducation définie par la société)

- Directives sur la manière d'accepter et d'organiser une relation librement consentie d'égal à égal qui encourage l'amour propre et le respect d'autrui dans un climat social favorable à l'apprentissage (par ex. exercice du consensus)
- Instauration à l'école d'une atmosphère de travail encourageant l'apprentissage en désignant et intégrant les thèmes de la socialisation sexuelle permettant de faciliter les dispositions à l'effort et la réussite des apprentissages ou la réduction des actes de violence (cf. chap. 2.1)

Du point de vue des élèves:

- Prise en compte des besoins individuels relatifs à un apprentissage personnel et en rapport avec l'âge concernant les exigences dues au développement dans le domaine de la sexualité et de la relation c.-à-d. par ex. mettre de l'ordre dans les impressions et les expériences acquises
- Désir d'informations permettant d'acquérir des compétences pour construire, organiser et mettre un terme aux relations (intimes) dans l'accomplissement d'une importante mission liée au développement psychologique et appropriée à l'âge des jeunes gens
- Comparaison des désirs, des peurs et des idées avec ceux des jeunes du même âge leur permettant d'acquérir de l'assurance quant à leur «normalité» - en ce qui concerne le développement de leur corps par exemple- et à l'adéquation de leur comportement sexuel
- Protection de l'intégrité de la personne par l'acquisition de compétences dans la gestion des abus sexuels

3.4 Conditions générales et positionnement dans le plan d'études et la formation

L'analyse de la situation «l'éducation sexuelle à l'école» (HEP Lucerne, 2007, p. 4-10) révèle l'importance des différences entre les 26 cantons relatives au positionnement, aux contenus, à l'étendue et à l'intensité de l'éducation sexuelle à l'école. D'après une étude de Spencer et al. (2001, p. 25-37), il n'est pas simple de faire un résumé de ce que recouvre, quantitativement et qualitativement, l'éducation sexuelle dans les écoles suisses car on ne constate aucune désignation ni aucun ancrage systématiques de l'éducation sexuelle

dans les plans d'études. Les raisons viennent surtout du fait qu'il existe une variété de dénominations et de positionnements de l'éducation sexuelle dans les cours aux différents niveaux, comme par exemple la prévention du sida, la promotion de la santé, l'homme dans son environnement etc. Diverses conditions générales viennent compliquer le tout: soit sous forme d'unités de cours spécialisées séparées, ou de cours déclarés comme matières interdisciplinaires sans indiquer concrètement quelle en est la mise en œuvre et l'étendue. Cet état de fait reflète aussi la situation actuelle des thèmes de la pédagogie sexuelle dans la formation et la formation continue des enseignants. La recherche de base dans les lieux de formation montre que le contenu et le temps réservés à la transmission de la pédagogie sexuelle varient considérablement et que les enseignants sont différemment préparés à la spécialisation de l'enseignement de l'éducation sexuelle à l'école (cf. analyse de la situation l'éducation sexuelle à l'école, HEP Lucerne, 2007, p. 17-18).

Ce document de base exige une mise en œuvre durable de l'éducation sexuelle à l'école ainsi que dans la formation et la formation continue des enseignants. Par conséquent, en liaison avec les plans d'études qui vont être nouvellement développés dans les régions linguistiques et les conceptions relatives à la formation et à la formation continue correspondantes, il est nécessaire dans les cursus de désigner l'éducation sexuelle comme cours de façon *explicite*, aussi bien du point de vue de son contenu que du temps qui lui est imparti, dans le cadre d'un plus vaste domaine d'enseignement. Ceci est la garantie d'une pédagogie sexuelle professionnelle qui peut être vérifiée et qui répond par exemple aux exigences de qualité telles qu'elles figurent dans la mission de formation et d'éducation de l'école obligatoire.

Par conséquent, la formation et la formation continue d'enseignants qualifiés en conséquence sont absolument nécessaires. Ce placement explicite dans les cursus correspond également aux directives prévues dans le plan d'études de Suisse alémanique et romand¹⁰, stipulant qu'à l'avenir aucun cours ne pourra être dispensé s'il n'est pas clairement défini ou désigné tant du point de vue de son étendue que de son positionnement.

Actuellement dans les plans d'études cantonaux de Suisse alémanique, et en fonction des classes, se dessinent deux grands secteurs d'enseignement auxquels on peut structurellement rattacher ces dernières années la prévention du VIH/sida et les thèmes de l'éducation

¹⁰ Cf. le plan d'études de Suisse alémanique (www.lehrplan.ch) ou le plan d'études romand (PER) (www.ciip.ch)

sexuelle. On les trouve d'un côté dans des cours désignés sous «*Mensch und Umwelt*», «*Natur-Mensch-Mitwelt*», «*Lebenskunde*» ou «*Lebenskunde und Realien*», ce qui les situe alors dans un champ où l'accent est mis davantage sur l'apprentissage de la personnalité dans l'optique d'un accompagnement adapté à l'âge, dans le cadre de l'école, des fonctions du développement. D'un autre côté, s'ils sont rattachés à «*Gesundheitsförderung und Prävention*», l'accent est mis sur le thème de sa propre responsabilité face à sa santé sexuelle. L'étude de Spencer et al. (2001) fait observer que, ces dernières années, des efforts ont été un peu partout entrepris pour inclure les contenus de l'éducation sexuelle dans le thème de la promotion de la santé (*Gesundheitsförderung*). Si l'on veut arriver à ancrer l'éducation sexuelle à l'école sur une grande échelle, de façon explicite et systématique, il est important, pour atteindre ce but, que *les deux options* le permettent et il ne s'agit pas tant de répondre à la question du positionnement qu'à celle de l'éthique servant de fondement à ce cours ou de l'acquisition des compétences auxquelles on aspire. Dans les plans d'études cantonaux romands, l'éducation sexuelle est considérée comme une discipline à part nommée explicitement éducation sexuelle¹¹.

3.5 Conception éthique

L'éducation sexuelle à l'école, comme la pédagogie sexuelle dans la formation et la formation continue des enseignants, trouve ses repères, tant du point de vue de la valeur que des normes, dans les conditions cadres légales de l'école obligatoire. Celles-ci sont réglementées par les lois scolaires ou directives cantonales et leur application dans les cours est définie dans les plans d'études. Ces directives découlent pour leur part des droits de l'homme, de la Constitution fédérale et des constitutions cantonales, car l'école obliga-

¹¹ Dans le canton de Genève, le Règlement de l'enseignement primaire du 1er juillet 1993¹¹ indique : « Les éducateurs du service de santé de la jeunesse donnent une information en matière **d'éducation sexuelle**, en cours de scolarité », dans le canton du Jura, la loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école secondaire (Loi scolaire) du 20 décembre 1990¹¹ mentionne : « L'école participe à **l'éducation sexuelle** des enfants. A plusieurs stades de la scolarité obligatoire, les élèves reçoivent une information sur la sexualité. », dans le canton de Vaud, La loi sur la santé publique du 29 mai 1985¹¹ indique « Les mesures de santé scolaire sont notamment la surveillance de l'état de santé des élèves fréquentant les établissements scolaires, la prévention, **l'éducation sexuelle**, l'éducation pour la santé et la santé dentaire. », dans le canton du Valais la Convention du 25 avril 2006 du département de l'éducation du canton du Valais avec la Fédération des centres SIPE concernant les cours d'éducation sexuelle, de prévention des abus et de prévention sida prévoit des interventions obligatoires dans le domaine de l'éducation sexuelle : intervention « d'éducation et de prévention dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive » (Art.2), et finalement dans le canton de Berne, **l'éducation sexuelle** est intégrée dans le plan d'étude des cycles primaire et secondaire I.

toire remplit une mission constitutionnelle pour la société: veiller à établir la formation et l'éducation sur la base de faits scientifiques par le biais d'actes pédagogiques fondés et en référence avec l'univers des enfants et des adolescents (Constitution fédérale art.19, 61a et 62).

L'éducation sexuelle contribue de façon spécialisée et qualifiée à l'éducation dans le cadre de l'encouragement au développement de la personnalité et du renforcement du comportement social des jeunes adultes. Elle contribue également à instaurer à l'école, pour tous les participants, une atmosphère de travail encourageant l'apprentissage (cf. chap. 3.3). À ce propos, l'école n'a ni le devoir ni la prétention de prôner un mode de vie conforme à celui souhaité par la société. Sur ce point, elle doit représenter la pluralité du vécu en matière de formes de vie et de relations (cf. art. 8 al. 2 BV). Elle est en même temps liée aux droits fondamentaux dans la prise en charge de ses missions constitutionnelles et tenue de contribuer à leur réalisation (cf. Constitution fédérale art. 35 réalisation des droits fondamentaux). Dans le domaine de la sexualité et de la relation les droits fondamentaux suivants ne sont pas négociables et doivent être clairement désignés comme tels:

- Droit à l'information et à la formation¹² (droit international et national codifié)
- Égalité des sexes – égalité de l'homme et de la femme en toute circonstance et dans tous les domaines de la vie
- Autodétermination sexuelle dans le respect des limites d'autrui et de la protection de la jeunesse
- Libre choix du partenaire et du moment pour établir une relation de couple et libre choix de son mode de vie
- Autodétermination et autonomie relatives au nombre d'enfants souhaités et au moment choisi pour les avoir, avec comme corollaire le droit d'être informés sur les aspects de la santé sexuelle et reproductive et de profiter de ses services
- Équivalence dans la représentation des différentes orientations et identités sexuelles
- Protection de l'intégrité physique, psychique et sexuelle

L'école est ici investie d'une fonction sociale consistant à expliquer aux jeunes gens les transformations sociales relatives à la relation et à la sexualité et de leur transmettre les

¹² La mission de formation et d'éducation de l'école qui figure dans la loi englobe l'éducation sexuelle comme une partie importante et inaliénable de l'éducation en général.

normes de droit en vigueur ou le sens commun de la société en matière de vie commune. Dans la mesure où il est aussi question dans l'éducation sexuelle ou la pédagogie sexuelle de transmettre les normes sociales et juridiques de la vie commune valables pour tous, tout en présentant les divergences de point de vue en matière de sexualité, de rôles sexuels et de relations entre les sexes existant dans la société, ce cours devrait être obligatoire pour tous les enfants et les adolescents dans l'optique de l'exigence du respect mutuel qui doit être porté à la diversité dans l'unité, telle qu'elle est formulée dans le cadre de la Constitution fédérale.

À cet égard, le droit à la liberté religieuse, souvent mentionnée lors d'une demande de dispensation de cours, n'est pas pertinent d'après ce qui vient d'être dit étant donné que la pluralité et la diversité des styles de vie garantissent la liberté de culte de façon absolue. On ne peut cependant pas se prévaloir de ce droit comme argument contre les normes juridiques en vigueur pour la protection de l'intégrité physique, psychique et sexuelle des enfants et des adolescents (cf. aussi chap. 3.8).

La crainte est également présente de voir l'école instrumentalisée par le biais de programmes gouvernementaux de santé sexuelle et ainsi de prôner une sexualité et une vie relationnelle d'après les directives d'une morale sexuelle et affective voulue par la société. Ces craintes reposent sur une base historique bien réelle et sont par conséquent compréhensibles. C'est ainsi qu'en plein 20^{ème} siècle, en Suisse, pour la sauvegarde de la morale et des bonnes mœurs, des programmes de santé aux méthodes inhumaines ont été menés, comme par exemple la stérilisation forcée ou le retrait d'enfants de leur famille (cf. Huonker, 2002). On peut donc penser qu'une éducation sexuelle à l'école dans le cadre de la prévention puisse être rabaissée au rang d'une pédagogie permettant simplement de repousser les dangers et dans laquelle les aspects affectifs et sociaux de la sexualité seraient présentés en cours essentiellement comme des problèmes, négligeant toute réflexion sur les aspects de la dimension érotique et du plaisir pour le moins tout aussi importants.

Même si ces doutes sont compréhensibles au regard de la vision du monde et de l'histoire, l'école, dans sa mission de formation et d'éducation, doit tenir compte de manière égale *des deux facteurs* et les mettre en relation: un *apprentissage individuel* (individu) en *rapport avec le social* (environnement) doit permettre le plein développement de l'individu dans le cadre de ses capacités et protéger l'intégrité de sa personne.

L'éthique à la base de l'action de l'éducation sexuelle à l'école ou de la pédagogie sexuelle réside dans l'encouragement d'une vie librement choisie à l'intérieur des limites imposées par la société. Les séquences pédagogiques et les interventions doivent se limiter en principe au vécu des jeunes adultes et être conçues en rapport à leur âge, de façon à renforcer la formation de leurs propres notions et valeurs et à ce qu'ils puissent trouver eux-mêmes leur place en tenant compte du sens commun en vigueur dans la société.

3.6 Rôles et missions de l'école

L'école complète, en matière d'éducation sexuelle, les tâches éducatives des parents ou des responsables de l'éducation. Elle y tient un rôle important qui consiste à transmettre les normes et les valeurs sociales (cf. chap. 3.5), dépassant en ce sens les intérêts exclusivement individuels. Il existe déjà, au niveau cantonal, diverses directives générales relatives à l'éducation sexuelle à l'école (par ex. des ordonnances, des circulaires) définissant les contenus et les formes de cette matière. Elles ont un caractère obligatoire dans chaque canton auprès des chargés de fonction décrits ci-dessous. Dans l'optique d'une harmonisation de l'éducation sexuelle sur le plan national, il serait nécessaire de les modifier en conséquence.

3.6.1 La direction d'établissement

Ses tâches comprennent: le développement de l'école en termes de qualité, le développement des cours, le développement de l'organisation et de l'équipe, la direction du personnel, la communication interne et externe et la collaboration avec les services administratifs scolaires. Dans cette perspective, les tâches suivantes en matière d'éducation sexuelle peuvent lui incomber:

- Elle veille à ce que l'éducation sexuelle soit enseignée dans le cadre du plan d'études et en relation avec des événements d'actualité. Elle met en place une collaboration avec des spécialistes extérieurs et a recours à des projets scolaires appropriés. Elle s'assure que les enseignants informent convenablement les parents sur l'éducation sexuelle dans ses grandes lignes.
- Elle veille à ce que les enseignants disposent d'une formation professionnelle solide en pédagogie sexuelle et soutient leur formation continue dans ce domaine.

- Elle prend en charge la direction et la coordination des réactions face à des événements d'actualité (par ex. agressions sexuelles, grossesses d'adolescentes) et met en place, le cas échéant, un concept d'intervention de crise adapté à l'école. Dans cette optique, elle travaille en étroite collaboration avec les services spécialisés extérieurs.
- Dans le cadre de son obligation d'agir avec soin et diligence, elle est responsable de la sensibilisation et de l'information relatives aux conduites sexuelles suspectes ou en cas de suspicion de harcèlement ou d'abus sexuels.

La direction d'établissement soutient les enseignants pour qu'ils accomplissent leurs tâches dans le domaine de l'éducation sexuelle de façon compétente.

3.6.2 L'enseignant

Comme le chap. 2 et la figure du chap.3.3 le montrent, l'éducation sexuelle occupe un volume non négligeable dans l'organisation, à l'école et dans les classes, d'un climat encourageant l'apprentissage. Les enseignants ne peuvent éviter la responsabilité de réfléchir sur les objectifs, les contenus et la mise en œuvre de l'éducation sexuelle. Dans l'ensemble il existe deux domaines auxquels les enseignants sont confrontés:

- Organisation et utilisation de la communication ou de ses contenus
- Rapport adéquat aux valeurs et aux normes

Sur cette base, l'éducation sexuelle place les enseignants devant des tâches variées et des rôles dont les exigences se contredisent en partie. Elle doit prendre soin dans son application de respecter absolument deux exigences fondamentales dans le processus d'apprentissage visé: d'une part une certaine proximité et ouverture inhérente à la nature du thème et, d'autre part, une exigence légitime de distance et de protection de l'intimité pour les participants. Stimuler les processus d'apprentissage (proximité) tout en restant dans sa fonction (distance) suppose donc, dans une très large mesure, une concordance avec les visions didactiques de l'enseignant.

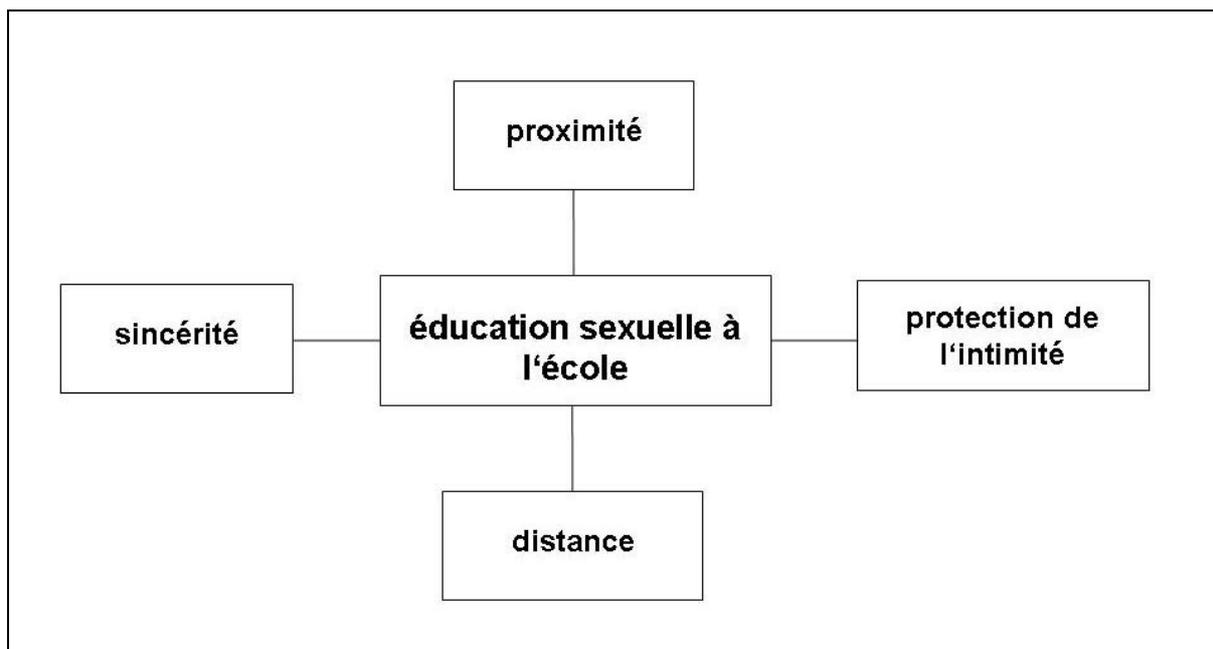


Figure 3: zones conflictuelles de l'éducation sexuelle

Dans l'organisation et les réponses aux processus d'apprentissage en rapport avec la sexualité et le couple, les enseignants doivent donc être en mesure, au sein des zones conflictuelles, d'adapter leur manière de communiquer ou les contenus de façon adéquate par rapport à chaque contexte:

- **Connaissances basées sur les faits** (connaissances scientifiquement prouvées ou faits biologiques, psychologie du développement, études sur la sexualité des adolescents)
- **Questions d'éthique et de morale** (morale quotidienne et morale professionnelle, ou connaissances de différents points de vue sociaux, religieux et culturels, profil de la profession et règles de déontologie, éthique de l'école obligatoire)
- **Consensus sur les valeurs en vigueur dans la société** (normes et cadres légaux ou plans d'études, égalité entre les sexes, protection de la jeunesse, lois sur l'I.V.G, lois sur le couple)
- **Convictions personnelles** (opinion individuelle en tant que personne)

La transmission d'informations basées sur les faits et sur des valeurs et des normes socialement significatives a en principe priorité pendant les cours. Les élèves ne se contentent pas toujours de réponses spécialisées et poussent l'enseignant à se «montrer tel qu'il est» à travers son comportement verbal ou non verbal. Ils comptent sur sa crédibilité et sur sa disponibilité à prendre une position personnelle par rapport à laquelle ils puissent s'orienter. Par conséquent il est souhaitable, et prévu, d'exprimer personnellement ses

convictions dans ces situations, tout en le signalant comme tel et en se situant dans un rapport avec le vécu des jeunes adultes.

Dans bien des domaines, l'éducation sexuelle affecte les normes et les valeurs personnelles et sociales qui rendent compte des différents contenus de la communication et qui devraient être mises à profit dans le processus d'apprentissage. (cf. chap. 3.5 et chap. 3.8). On peut dire en gros que l'éducation sexuelle apporte sa contribution aux deux questions d'ordre éthique suivantes:

- Qu'est-ce qu'une bonne vie?
- Qu'est-ce qu'une vie juste?

Il n'existe pas de réponse claire à la première question car elle renvoie à des questions en rapport avec le style de vie personnel (par ex. Qu'est-ce qu'un vrai homme, une vraie femme, qu'est-ce qu'une bonne relation de couple ou un bon mode de vie). En tenant compte du pluralisme social, l'intention pédagogique devrait être ici de proposer des suggestions adaptées à l'âge, de réfléchir à différents points de vue permettant aux élèves de se faire une opinion propre au cours de la discussion et de pouvoir la justifier ou la défendre. Les enseignants doivent représenter cette diversité pendant le cours et offrir aux élèves la possibilité de se forger une opinion. Dans le cas de la deuxième question, il s'agit de règles de droit au sens restreint et au sens large du terme, c.-à-d. d'une part des dispositions légales en vigueur (par ex. égalité des sexes, lois relatives au mariage et à la vie en couple, lois sur l'I.V.G) et, d'autre part, des conventions sociales, telles que «la bonne intelligence» comme base pour bâtir et maintenir des relations (sexuelles). L'enseignant a ici la tâche, en tant que représentant d'une fonction sociale dans le cadre de l'école obligatoire, d'inculquer aux jeunes adultes, de façon compréhensible, le sens de ces règles de droit.

Le besoin qu'ont les élèves de préserver l'anonymat dans les réponses à leurs questions personnelles sur la sexualité et la relation, peut mener les enseignants à des conflits de rôles¹³ (cf. chap. 3.3). Pour les soutenir à ce sujet ou pour les aider, il est recommandé de mettre en place une collaboration avec des spécialistes extérieurs issus d'organisations de

¹³ Le conflit de rôle surgit là où on ne peut avoir recours au stock de connaissances nécessaires pour se prévaloir d'un rôle professionnel, ce qui fait que l'enseignant doit, pour répondre aux questions posées, se replier sur ses convictions personnelles. Ce faisant, il sort de son rôle social et passe du rôle d'enseignant à celui de personne privée. En règle générale, ce procédé est à mettre au même plan qu'un manque de réflexion, au point que les réponses appropriées ne se rapportent pas ou se rapportent trop peu au vécu des élèves dans la mesure où elles sont énoncées avec une perspective d'adulte.

la santé sexuelle et reproductive, aide-sida ou des services spécialisés équivalents (cf. chap. 3.7). Ces implications permettent aux enseignants de remplir du même coup les objectifs pédagogiques consistant à prendre connaissance des offres d'aide psychosociales et d'élargir leur champ d'expérience.

Les réflexions formulées plus haut montrent qu'une grande importance doit être accordée à l'organisation du cours. Les enseignants doivent être en mesure d'instaurer pour tous les participants un climat «favorable», c.-à-d. un climat approprié propice à l'apprentissage. C'est une condition qui permet d'enseigner l'éducation sexuelle de façon responsable au sein de cette zone conflictuelle où s'exercent «intimité et ouverture» ou «proximité et distance» (cf. fig.3).

Les **compétences** dont les enseignants doivent faire preuve pour faire face à ces enjeux complexes seront, dans une prochaine étape du projet, le sujet de la conception spécialisée relative à «l'apprentissage de la pédagogie sexuelle - recommandations pour ancrer la pédagogie sexuelle dans la formation et dans la formation continue des enseignants» qui doit être élaborée.¹⁴

3.7 Coopération et interaction avec les spécialistes et les autres acteurs

Les enseignants sont, avec les parents, les adultes auprès desquels les élèves passent la majeure partie de leur temps au cours de la journée. Le but est donc de les doter des compétences en pédagogie sexuelle qui leur permettent, dans le cadre de la mission de formation et d'éducation de l'école prévue dans la loi, d'agir de façon appropriée aussi bien lors d'événements concrets d'actualité que dans la transmission des contenus de l'éducation sexuelle lors d'un cours. Cependant, dans certains domaines et dans certains contextes, une coopération avec des spécialistes extérieurs est judicieuse et recommandée. Afin d'assurer une offre optimale relative aux thèmes de l'éducation sexuelle qui soit conforme aux aspects de complémentarité et d'assistance aussi bien pour les enfants et les adolescents que pour les enseignants, évoqués au chapitre 3.6.2 (cf. analyse de la situation «éducation sexuelle à l'école»), il faut garantir une coopération avec des organisations spécialisées extérieures. Ce procédé contribuera à l'assurance qualité et au contrôle du cours.

¹⁴ En milieu d'année 2009

En Suisse, l'interaction de l'école et des organisations externes ou l'intégration de spécialistes dans le cours varie en fonction des régions. Il existe, dans plusieurs cantons, des accords concernant l'adoption d'unités de cours appropriées qui sont régies par des conventions de prestations entre l'école et les organisations spécialisées. Dans les sept cantons de langue française (Genève, Vaud, Valais, Berne, Fribourg, Neuchâtel et Jura), il existe depuis 30 ans une convention qui régit, dans son contenu et son aspect financier, une coopération avec des spécialistes d'organisations de la santé sexuelle et reproductive, permettant ainsi une interaction fructueuse bénéfique pour les élèves. Ces dernières années, en Suisse alémanique une semblable coopération avec les écoles (par ex. Lucerne et Zurich) semble se dessiner, à travers l'aménagement de services spécialisés en pédagogie sexuelle pourvus de conventions de prestation. Il serait souhaitable que les autorités responsables s'inspirent des exemples des cantons nommés ci-dessus pour réaliser, sur une grande échelle, une coopération avec les spécialistes extérieurs en pédagogie sexuelle.

3.7.1 Les spécialistes de pédagogie sexuelle

Dans le cadre de «l'empowerment» des élèves, la transmission des thèmes de la santé sexuelle et reproductive et des droits ou la connaissance des offres régionales psychosociales sont de toute première importance. Les compétences appropriées seront transmises par ces spécialistes¹⁵ dans le cadre de l'éducation sexuelle, de façon précieuse et durable. Ils ont une formation scientifique solide¹⁶, disposent des connaissances techniques actuelles, du matériel de pédagogie sexuelle et de concepts didactiques éprouvés dans le travail adapté à l'âge des jeunes et les adolescents.

Du point de vue de l'école, la coopération avec des spécialistes extérieurs est particulièrement judicieuse en ce qui concerne l'instauration d'un accès aux organisations psychosociales, la fonction d'assistance ou de complémentarité pour les enseignants que représentent les réponses aux questions personnelles des élèves et pour les thèmes qui présupposent des connaissances spécialisées spécifiques ou des connaissances particulières (par ex. planning familial, homosexualité, harcèlement ou abus sexuels).

¹⁵ Ces professionnels sont spécialement formés pour l'éducation sexuelle et s'appellent en Suisse romande «Éducatrice/teur, formatrice/teur en santé sexuelle et reproductive», au Tessin «educatrice/formatrice, educatore/formatore in salute sessuale e riproduttiva» et en Suisse alémanique «Sexualpädagogin/Sexualpädagoge, Fachperson für sexuelle und reproduktive Gesundheit».

¹⁶ Pour la Suisse occidentale et le Tessin, les universités de Genève et de Lausanne (www.unige.ch/formcont/santesexuelle.html) ou pour la Suisse alémanique la Haute École de Lucerne pour le travail social (<http://weiterbildung.hslu.ch/soziale-arbeit/kurs.asp?kid=195&>) proposent des filières de formation correspondantes.

3.7.2 Les autres acteurs

L'école est aujourd'hui bien plus que le lieu d'interaction exclusive entre enseignants et enseignés. De nombreuses personnes (tels que le gardien, le secrétariat, les travailleurs sociaux scolaires, les spécialistes extérieurs à l'école) contribuent chacun dans leur domaine et de façon différente à la réussite des apprentissages des enfants et des adolescents. Leur comportement face aux thèmes de l'éducation sexuelle est aussi plus ou moins consciemment perçu et peut avoir de l'importance.

- **Projets scolaires**

Ils apportent une contribution particulière à la thématique du vécu dans le cadre scolaire. Les projets sont proposés par différentes organisations. Une coopération régulière a lieu par exemple dans le cadre de thèmes sur les orientations ou les identités sexuelles. Certains projets scolaires présentent au plus près de la réalité vécue le thème «amour et homosexualité» en faisant intervenir des lesbiennes, des homosexuels et leurs parents dans le cadre d'une discussion avec les élèves.

Les organisations d'aide contre le sida mettent aussi en place des projets scolaires qui, en favorisant la rencontre avec des personnes atteintes du sida, permettent de réduire les préjugés et de renforcer la solidarité.

- **Travailleurs sociaux et travailleuses sociales**

Aujourd'hui, un nombre croissant d'écoles emploie des travailleurs sociaux qui aident l'école dans sa mission consistant à fournir une aide dans l'éducation psychosociale des élèves. Les travailleurs sociaux sont en première ligne pour aider les élèves confrontés à des difficultés sociales et personnelles de toutes sortes. Il est souhaitable qu'ils connaissent les offres d'aide et les services de consultations se rapportant aux thèmes de la sexualité qui permettent de garantir rapidement, dans des situations d'urgence, un contact pouvant offrir une aide compétente. Selon la situation de l'école, il n'est pas rare que les travailleurs sociaux se consacrent aussi à des tâches de prévention dans le domaine de l'encouragement à la santé et celui de la violence. On conçoit donc aisément qu'ils soient en conséquence impliqués dans des projets relatifs à la formation et à la santé sexuelle.

- **Médiateurs et médiatrices scolaires**

La Suisse romande a mis en place un modèle de travailleurs sociaux pour soutenir l'école dans sa mission éducative. Ce sont des enseignants et des enseignantes dispensé/e/s

d'enseignement par l'école pendant quelques heures afin d'être disponibles pour les élèves, les enseignants et les parents en cas de problèmes ou de conflits. Ils favorisent la communication intra et extra scolaire avec les parents et le réseau de soutien externe et ouvrent des voies permettant de régler les problèmes. En favorisant un climat positif à l'école, ils ont en plus une mission préventive importante. Ils encouragent ou facilitent l'échange ou la collaboration avec les spécialistes extérieurs de la santé. Les médiateurs et médiatrices scolaires sont des personnages clés qui occupent un poste de décision dans leur fonction. Ils sont estimés et respectés de la même manière par toutes les parties impliquées – la direction d'établissement, les collègues, les élèves. Leur statut officiel leur permet d'appliquer le secret professionnel au contenu de leur travail (Office fédéral de la santé publique, 1994). En général, dans le cadre de leur fonction de médiateurs à l'école, les travailleurs sociaux et les enseignants n'ont pas de formation en pédagogie sexuelle. Ils devraient obtenir, selon le caractère de leur tâche, une formation correspondante leur permettant d'agir de façon professionnelle dans le cadre de thèmes en rapport avec la sexualité et la vie en couple.

3.8 Coopération du milieu familial et de l'école

En principe, les adultes sont d'accord pour dire qu'aujourd'hui, les enfants et les adolescents sont quotidiennement confrontés de multiples façons à toutes sortes d'images mettant en jeu la sexualité et la vie relationnelle. Comment et dans quelle mesure il serait judicieux d'apprendre à les exploiter reste cependant toujours matière à discussion: de nombreux parents aimeraient que leurs enfants aient la possibilité de réfléchir à ce déferlement d'impressions et d'expériences qui pose parfois des problèmes. D'autres en revanche, en particulier les parents d'enfants au jardin d'enfants ou à l'école primaire, estiment que l'éducation sexuelle devrait avoir lieu au sein de la famille et que l'ingérence de l'école à cet égard empiète un peu plus sur le peu qui reste encore de la responsabilité éducative des parents. Ils craignent que l'éducation sexuelle à l'école incite leurs enfants à avoir une activité et une autonomie sexuelles précoces, qu'ils se détournent des valeurs morales parentales et que leur intégrité sexuelle soit prématurément compromise¹⁷.

¹⁷ L'expérience des cantons de Suisse occidentale démontre que les craintes des parents ci-dessus mentionnées cèdent en général lorsque l'école s'accorde avec eux sur le procédé, comme par exemple dans le canton de Fribourg où le programme d'éducation sexuelle pour l'école infantine et le primaire est soumis aux parents. A Genève également, des évaluations régulières du programme pour l'école primaire démontrent que les parents soutiennent cette offre éducative (Service Santé de la jeunesse, 2000)

Il est par conséquent important que les rôles des parents et de l'école soient de part et d'autre expliqués de façon compréhensible. Les parents, en tant que première instance de socialisation, ont un rôle important à jouer dans l'éducation sexuelle de leurs enfants. Mais en même temps l'école, en tant que deuxième instance éducative, a une *mission* à remplir dans le cadre de l'éducation sexuelle. Cette collaboration entre l'école et les parents suppose que les deux parties connaissent les facteurs qui influencent la socialisation sexuelle (cf. chap. 3.9, 4.1 et 4.2))¹⁸.

La mission de formation et d'éducation de l'école obligatoire, telle qu'elle est définie dans la loi, englobe l'éducation sexuelle dans l'éducation en général, dont elle représente une part importante et inaliénable (cf. chap. 3.5). Les enfants et les adolescents ont un droit à l'éducation sexuelle conforme à leur âge qui ne doit cependant pas porter atteinte au droit des parents à éduquer leurs enfants. L'école est un soutien et un complément pour les parents en matière d'éducation sexuelle. Les thèmes en rapport avec la sexualité ou la relation qui surviennent d'une manière ou d'une autre pendant les cours, la récréation, dans les couloirs ou la cour de l'école peuvent être repris et traités pendant les heures normales de cours. Des études ont montré que l'apprentissage dirigé permet, dans ce contexte, de mieux saisir les besoins personnels et de limiter de façon plus efficace les suites non désirées de la sexualité (comme par ex. les infections sexuellement transmissibles, une grossesse ou une paternité non désirées) ou les abus sexuels. L'éducation sexuelle peut ainsi contribuer à une cohabitation entre jeunes adultes moins conflictuelle et plus égalitaire. En cela, elle joue en partie également un rôle dans la prévention de la violence à l'école.

Pour que les parents ou les personnes chargées de l'éducation puissent admettre l'utilité et le sens de l'éducation sexuelle à l'école, il faut les informer sur les objectifs, les contenus et les méthodes du cours afin qu'ils puissent mettre de l'ordre dans le discours décousu transmis par leurs enfants à la maison. Une étroite collaboration entre l'école et les parents, en particulier pendant les premières années d'école, est importante dans ce contexte. Les parents ont également besoin d'être soutenus dans le cadre de questions sur la sexualité quand leurs enfants rentrent de l'école avec des déclarations ou des questions sur ce thème.

¹⁸ À ce propos il convient de signaler que pas tous les enfants ni tous les adolescents ne bénéficient d'une éducation sexuelle à la maison. La sexualité a une fonction sociétale et sociale qui rend nécessaire le fait que *tous* les enfants et les adolescents bénéficient d'une éducation sexuelle et des connaissances qui lui sont attachées, à savoir le comportement qu'il convient d'adopter dans la société et la protection contre les risques (cf. chap. 2, 3.3 et 3.5).

Le souci parental que l'éducation sexuelle pratiquée à l'école en fonction de l'âge n'éveille chez les enfants et les adolescents une activité sexuelle précoce est infirmé par les résultats de l'étude SMASH, par exemple, effectuée en 2002 (cf. Narring, Françoise et al., 2004), qui montre que l'incitation à utiliser des préservatifs dans le cadre de la campagne de prévention «STOP SIDA» n'a pas été comprise par les adolescents et les jeunes adultes comme une invitation ou une légitimation à devenir plus tôt sexuellement actifs.

La collaboration de l'école et des parents sur ce point d'éducation renforce la confiance mutuelle et protège contre les malentendus. Elle peut se manifester par exemple sous forme de lettres envoyées aux parents, de soirées d'information ou de forums avec les parents mais aussi sous forme d'entretiens individuels. L'école peut également proposer des exposés spécialisés sur ce thème faisant intervenir des spécialistes et recoupant le programme de plusieurs classes, dans le cadre de manifestations comme la formation des parents

Etschenberg (2008) a résumé le sens et la nécessité d'une éducation sexuelle à l'école de la façon suivante: «sans éducation sexuelle, le développement du comportement sexuel est à la merci des influences incontrôlables de la socialisation «incidente» et des «coéducateurs occultes». L'éducation sexuelle à l'école contribue à favoriser un comportement sexuel librement choisi».

Pour conclure, un mot encore sur la possibilité offerte aux parents, dans quelques cantons, de dispenser leurs enfants d'éducation sexuelle. La possibilité d'une telle dispense n'est pas opportune face aux réflexions mentionnées relatives à la socialisation sexuelle (cf. chap. 4.1) et en tenant compte du droit des enfants à acquérir une éducation sexuelle en rapport à leur âge, indépendante de leur sexe et de leur origine, ainsi que la connaissance des droits fondamentaux et des droits de l'homme s'y rapportant. (cf. chap. 3.5, p. 17). Sur la base de réflexions émanant de professionnels et de la politique de l'éducation, cette façon d'agir n'est par conséquent pas raisonnable et devrait faire l'objet, dans la nouvelle conception en attente relative à un ancrage au niveau national de l'éducation sexuelle à l'école, de nouvelles dispositions tenant compte du droit des enfants, au cours de l'harmonisation des directives générales cantonales visée.

3.9 Limites de l'éducation sexuelle à l'école

Comme il a été exposé dans les précédents chapitres, la mise en œuvre directe de l'éducation sexuelle à l'école est un thème complexe. Il est par conséquent important pour les enseignants d'être conscients des limites dans ce domaine, tant du point de vue de la forme que du fond, pour éviter de se perdre dans la diversité des thèmes et pouvoir mener à bien leur tâche de façon adéquate dans le cadre du plan d'études. Ces restrictions sont une indication devant leur permettre de se limiter dans le temps et les contenus. Les limites suivantes sont utiles et se révèlent des instruments nécessaires à l'organisation:

- **Séquences pédagogiques**

En ce qui concerne la réussite optimale des séquences pédagogiques, il est important d'accompagner les contenus et les questions qui préoccupent les jeunes gens avec un matériel de cours adapté à leur âge et *d'établir le lien avec leur vie* (cf. chap. 3.5). Les thèmes centraux du chap. 4.2 formulent les restrictions relatives au contenu qui sont ici nécessaires. Le niveau de développement psychosexuel des élèves devrait servir d'indication permettant de s'orienter dans le choix des modes de transmission de ces thèmes pour éviter une surcharge des contenus. La programmation du cours est fonction des plages horaires encore disponibles.

- **Situations de crise et gestion des interventions**

Dans les situations de crise également, telles que par exemple dans les cas d'agressions sexuelles à l'école, les limites sont utiles aux enseignants. Elles leur permettent de reconnaître à quel moment certaines tâches dépassent les limites de leur mission et où il est opportun d'adresser les élèves à des spécialistes ou à des organisations spécialisées de la santé sexuelle et reproductive ou des affaires sociales, de la santé et de la justice. Dans ce contexte, une consultation spécialisée n'est pas du ressort de l'enseignant.

- **Influences**

Une autre frontière importante se situe du côté des élèves. Contrairement aux craintes souvent formulées, la transmission du contenu d'un cours n'est pas une «prise de conscience dirigée». La limite à la faculté et à la disposition d'assimilation des jeunes adultes est entre leurs mains et dépend fortement de leur niveau de développement psychosexuel et de leur situation sociale. Les possibilités qu'ont les enseignants d'influencer l'élève, en tenant compte de leur compétence et de leur éthique professionnelles, sont par conséquent

limitées (cf. chap. 3.5 et 3.6.2). Voilà déjà une raison permettant de rejeter l'argument selon lequel l'éducation sexuelle à l'école pousserait les enfants à une activité sexuelle précoce. De même, il n'est pas à craindre que l'éducation sexuelle à l'école perturbe les enfants et les adolescents dans leur développement personnel ou que leur orientation sexuelle ne s'engage dans une direction qui n'est pas souhaitée par leur environnement (cf. chap. 3.8).

Une réflexion sur les restrictions ou les limites de l'éducation sexuelle à l'école doit absolument trouver sa place dans l'apprentissage dans le cadre de la formation et de la formation continue dispensée aux enseignants. Une limite naturelle réside dans l'espace accordé à la pédagogie sexuelle dans les cursus concernés de la formation et la formation continue des enseignants. L'acquisition des compétences en pédagogie sexuelle dépend directement de l'ampleur des filières d'apprentissage ou des modules dont on dispose. Leur présentation fera l'objet de la prochaine phase du projet. Pour les compétences que l'école ne peut pas couvrir, il faut faire appel à la coopération avec des partenaires extérieurs. Elles représentent un défi pour le travail de formation et le travail des jeunes extra scolaire.

3.10 Résumé et recommandations

Comme nous l'avons vu jusqu'à présent, les thèmes de la sexualité et de la relation dans le quotidien scolaire sont très présents et influencent considérablement la vie communautaire des élèves entre eux et avec les enseignants. Les deux thèmes ont également une influence sur le climat de l'école et des classes, encouragent les enfants et les adolescents à l'effort et sont un élément de la prévention de la violence.

Dans les objectifs de l'école, en plus de sa mission de formation, figure également une mission d'éducation dont l'exigence est d'aider les élèves à devenir des personnes autonomes qu'il faut encourager dans l'acquisition de compétences sociales et sur la voie d'une action responsable vis-à-vis de son prochain et de l'environnement (Weber, 2007). Par conséquent, l'école devrait avoir un vif intérêt à traiter les thèmes de la sexualité et de la relation, si elle veut répondre à sa mission éducative. L'école devrait mettre en place des thèmes de discussion ponctuels ou réguliers relatifs aux contenus de cours là où elle a le droit d'apporter une contribution à la compétence sociale et personnelle des élèves. Cette contribution minimum est esquissée dans l'explication des transformations

sociales dans le domaine de la sexualité, des rôles et des comportements sexuels ainsi que des thèmes en rapport avec le droit fondamental. Une information sur le corps et une information sexuelle dans le cadre de la prévention des suites non désirées de la sexualité en font aussi partie.

Il est souhaitable, dans le cadre de la formation et de la formation continue, de situer ou de faire intervenir les contenus de la pédagogie sexuelle là où il est fait appel, dans l'enseignement, aux compétences sociales et personnelles dans l'action professionnelle des enseignants. C'est pourquoi des thèmes tels que le développement d'une culture scolaire, la conduite d'une classe et l'aménagement du climat d'un cours sont particulièrement indiqués dans le *cadre des études professionnelles*.

La spécificité de l'éducation sexuelle à l'école nécessite la collaboration et l'interaction de spécialistes extérieurs, (cf. chap. 3.7). Elles peuvent être requises, en tant que complément ou soutien, dans des domaines se rapportant à des thèmes et des settings précis de la santé sexuelle et reproductive (par ex. sous forme de prise en charge d'unités de cours, de semaines d'activités éducatives interdisciplinaires, de réunions de parents d'élèves). L'idéal serait que les classes puissent aussi assister à des manifestations ayant lieu dans les locaux d'organisations psychosociales, pour leur permettre, au cours d'une première approche, de faire connaissance avec les offres d'assistance.

Pour pouvoir garantir les offres d'organisations extérieures il est recommandé que les autorités responsables formulent les conditions cadres cantonales de façon à rendre une interaction possible et à dégager les ressources correspondantes. Pour que l'école et les enseignants puissent agir en toute sécurité, il est non seulement recommandé d'inscrire le droit à une éducation sexuelle adaptée à l'âge dans les lois scolaires ou les directives générales et d'en désigner le contenu, mais aussi d'exprimer ces directives de façon explicite dans les plans d'études ou les cursus à l'échelle nationale, conformément aux réflexions des professionnels.

De ce point de vue, le chapitre suivant propose des idées essentielles permettant de formuler les contenus et les formes d'une future harmonisation de l'éducation sexuelle à l'école.

4. Idées directrices relatives aux contenus et à la forme de l'éducation sexuelle à l'école

Dans ses contenus et ses objectifs, l'éducation sexuelle à l'école prend comme modèle les connaissances scientifiques relatives au développement psychosocial des enfants et des adolescents dans leur environnement. Le traitement méthodique et didactique de chaque contenu individuel en rapport avec l'âge et adapté au niveau devrait constituer une part importante dans l'acquisition des compétences des enseignants au cours de leur formation et de leur formation continue.

4.1 Enfants, adolescents et sexualité

Les enfants et les adolescents, garçons et filles, passent par différentes étapes de développement psychosexuel avant d'être adultes. Les parents ou les personnes responsables de leur éducation ainsi que l'environnement social le plus proche sont confrontés à leur curiosité sexuelle. Lors de l'entrée dans le «système scolaire», un nouveau cadre de références se met en place. Les jeunes gens et les personnes occupant une fonction parentale rentrent en contact avec d'autres normes et valeurs, ou alors avec des normes et valeurs différentes, relatives à la sexualité et à la vie en couple. Les valeurs morales relatives aux questions sur la sexualité qui s'affrontent dans la société pluraliste, comme d'ailleurs les étapes du développement psychosexuel qu'ils vont vivre au cours de la scolarité, sollicitent tout autant les enfants, les adolescents, les enseignants que les parents ou les responsables de l'éducation.

Pour que l'éducation sexuelle puisse répondre aux intérêts ou au milieu dans lequel vivent les élèves, une connaissance basée sur les faits relative au développement psychosexuel des enfants et des adolescents devrait constituer le fondement des plans d'études de l'école ou des cursus de formation et de formation continue des enseignants. Ceci permettrait de s'orienter dans la programmation des contenus des cours, de ne pas surcharger les connaissances dispensées en les limitant dans leur contenu et de s'adapter aux besoins du groupe cible.

Ceci est d'autant plus important que des résultats d'enquêtes montrent que les enfants et les adolescents sont aujourd'hui submergés d'informations sexuelles ou à caractère sexuel émanant de leur environnement. Il n'est pas rare qu'ils soient dépassés car, même s'ils en

savent beaucoup sur la sexualité, ils ne le savent qu'à moitié ou «pas si bien que ça». Pour acquérir des compétences dans la matière et des compétences sociales solides, ils ont besoin, en plus des discussions sur ce thème à la maison, d'une éducation sexuelle approfondie à l'école (Spring, 2004, p. 63).

Une liste des étapes du développement psychosexuel des enfants et des adolescents tenant compte des facteurs sociaux jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire ainsi que du comportement et du vécu qui leur sont associés est établie ci-dessous. Le tableau puise dans les sources suivantes: Vgl. Cassée, 2007, p. 282-314 / Freund & Riedel-Breidenstein, 2004, p. 17-29 / Golse, 2001, p. 25-27, p. 185 / Oerter & Montada, 2002, p. 277-290 / Phillips, 2001, p. 173-186 / Pschyrembel, 2003, p. 118 / Schmidt, 2004, p. 312-322 / Sielert, 2005, p. 101-131 / Volbert 2005, p. 449-465

Âge	Étapes du développement	Comportement et vécu
4 ans	Besoin de mouvement et d'expansion Renforcement de l'indépendance Besoins de contacts personnels	<i>Aller dans le monde:</i> <ul style="list-style-type: none"> • Expérimenter la peur et les blessures • Conflits (s'imposer vis à vis des autres) • Empathie (se mettre à la place des autres) • Pratiquer la cohabitation sociale (capacité d'imitation, fonction symbolique de Piaget) • Expérimenter la relation à l'autre • Faire l'expérience de sentiments (l'affection, la jalousie, la nostalgie, la déception etc.)
	Début du sentiment de pudeur lié au corps et à la sexualité	Concernant sa propre personne: <ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à vivre avec le sentiment de pudeur
	Corps génital	<i>Besoin d'exploration de l'enfant et curiosité sexuelle:</i> <ul style="list-style-type: none"> • Découverte des organes sexuels comme source de plaisirs nouveaux • Plaisir de s'exhiber et jeux génitaux • Intérêt érotique à l'égard des parents • Premières questions sur la sexualité

	Réactions apparentées à l'orgasme autostimulation	<p><i>Découvrir les endroits du corps comme sources de plaisirs nouveaux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Manipulation consciente et répétée de certaines parties du corps et des organes génitaux
5 ans	Prise en compte de son sexe et de celui des autres. Développement d'une représentation des rôles sexuels	<p>Découverte des rôles sexuels par le jeu:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeux de rôles (jouer au papa et à la maman, familles avec deux mères/pères, monoparentales, jouer à être amoureux, à avoir des relations sexuelles) • Jouer au docteur (découverte du corps de l'autre, satisfaction de la curiosité naturelle)
	Différenciation du vécu émotionnel	<p><i>Univers relationnels empreints d'émotivité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire l'expérience des premières amitiés sincères et relations amoureuses avec des êtres du même sexe ou de l'autre sexe • Acquisition des modèles d'action dans l'expression de l'attachement profond ou des sentiments d'amour profond (se tenir la main, se caresser, se prendre dans les bras, s'embrasser) • Expérience de la tristesse face à la perte
6–10 ans	S'assurer de son identité/ situer les rôles sexuels (concentration sociale sur son propre sexe)	<p>Activités avec des enfants du même âge</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dévalorisation ou rejet de l'autre sexe • Comportements typiquement sexués (le cas échéant fortement caricaturés) • Conduites provocantes ou agressives à l'égard de l'autre sexe • Violation des tabous • Le cas échéant, intérêt et attraction érotique pour le même sexe
	Développement de la conscience du corps	<p><i>Comportements typiques liés au sexe:</i></p> <p>filles:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeux calmes, limités dans l'espace • Apparence et minceur <p>garçons:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeux bruyants exigeant de

		l'espace <ul style="list-style-type: none"> • Mesure de sa force et de son adresse • Taille/force
	Poussée cognitive	<i>l'Intelligence comme idéal du moi:</i> <ul style="list-style-type: none"> • Curiosité sexuelle se rapportant aux connaissances • Intérêt pour les informations écrites et celles véhiculées par l'image (médias) • Questions sur la procréation, la conception, les relations sexuelles et la plupart des autres thèmes relatifs à la sexualité et à la relation • Conscience morale
9–12 ans Pré puberté (les filles vers 9 ans, les garçons un peu plus tard)	Changements dans le vécu et le sentiment de son propre corps	<ul style="list-style-type: none"> • Production d'hormones sexuelles et développement des caractères sexuels secondaires • Le corps devient plus important, (connaissances sur le corps) • Réserves dans les contacts corporels et par rapport à la nudité (pudeur)
	Intérêt accru pour la proximité dans les relations	<ul style="list-style-type: none"> • Curiosité et besoin d'informations • Connaissances sur les relations sexuelles et la conception • Tomber amoureux d'une personne d'un autre/du même sexe
	Transformations physiques	<ul style="list-style-type: none"> • Maturité des centres sexuels • Accès à la maturité sexuelle • Changements d'humeur • Intérêt sexuel centré sur les autres personnes • Premières menstruations • Éjaculation • Masturbation en particulier chez les garçons, aussi chez les filles
12–16 ans Pleine puberté (déroulement pour les filles et les garçons décalé dans le temps)	Transformations psychiques (consolidation de l'identité sexuelle)	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une identité sexuelle adulte • Éluclidation provisoire de l'orientation sexuelle • Établissement de liens personnels librement consentis • Ambivalence entre la réalisation des désirs et la peur de leurs conséquences

	Transformations sociales (développement de l'autonomie et détachement du milieu familial)	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment de pudeur au sein de la famille (conflit de loyauté) • Orientation par rapport aux jeunes du même âge • Rébellion contre ou rejet de l'autorité • Rechercher des limites et prendre des risques • Expérimenter son unicité • Tomber amoureux, se séparer • Premières expériences sexuelles avec un/une partenaire (aussi du même sexe) • Intérêt croissant dans la connaissance détaillée des pratiques sexuelles • Le cas échéant, contact délibéré avec la pornographie
--	--	---

Comme le montre cet aperçu, la sexualité va bien au-delà de la sexualité génitale des adultes qui vise en règle générale la jouissance. Dès l'enfance, les êtres humains sont des êtres sexués avec des besoins propres à leur âge et des formes d'expressions individuelles (Herftoft, 1993, p. 99, p. 149). D'après Pschyrembel (2003, p. 267), c'est ainsi, par exemple, que les nourrissons font leur première expérience du plaisir en suçant et en tétant. La curiosité sexuelle et les expériences n'apparaissent pas à la puberté mais existent dès l'enfance, chez les garçons et les filles, sous des formes différentes en fonction de l'âge. La sexualité infantile se différencie cependant de la sexualité des adultes sur des points essentiels, comme par exemple l'importance attribuée au sentiment de plaisir sexuel. Le développement sexuel et la socialisation sexuelle s'effectuent ainsi en grande partie et en premier lieu dans des domaines non sexuels (cf. chap. 2) qui peuvent être des événements ou des expériences qui n'ont rien de proprement sexuel au sens restreint du terme (Schmidt, 2004, p. 318-319). Il est par conséquent important de comprendre la sexualité infantile dans sa spécificité et sa différence et de permettre une pédagogie répondant à l'importance de la sexualité sur le développement de la personnalité des enfants. Pour ce groupe d'âge il s'agit en premier lieu d'une *éducation sociale* dans la mesure où la réalité vécue à cette étape du développement consiste avant tout dans le contact et la relation aux autres.

Comme le montre le tableau, les jeunes adultes vont connaître au cours de leur vie un comportement et un vécu qui varient en fonction des différentes étapes du développement

psychosexuel. Selon Narring et al. (2002, p. 121-122 bzw. 2004, p. 124-15) la satisfaction que les jeunes ressentent par rapport à eux-mêmes ou à leur corps a un lien direct avec la manière dont ils vivent leur puberté¹⁹. Des études sur la santé sexuelle et la satisfaction que les adolescents éprouvent par rapport à leur corps montrent également qu'ils estiment utile d'avoir des informations avant que n'adviennent les changements spécifiques d'ordre biologique ou psychosocial.

En outre, lors de l'entrée à l'école, les exigences de la société à l'égard du comportement social des enfants et des adolescents qu'il s'agit de comprendre, de classer de façon pertinente et de mettre à profit pour le bien de la cohabitation en collectivité (classe et climat scolaire), viennent s'ajouter aux défis psychosexuels des phases individuelles de développement (cf. chap. 2 et 3.3). L'intégration de l'usage des médias adaptés à l'âge des enfants et des adolescents (portables, Internet, jeux électroniques), en particulier si l'on tient compte des thèmes relatifs à la pornographie et à la violence sexuelle qui leur sont associés ou de leurs répercussions sociales à l'école et pendant les loisirs, a conduit les spécialistes en pédagogie sexuelle et prévention de la violence à exiger, une fois encore, une éducation sexuelle informative adaptée à l'âge (ex. Decurtins, 2007 & Elmer, 2007).

4.2 Thèmes centraux relatifs à l'éducation sexuelle à l'école

Pour que les jeunes gens puissent assumer le mieux possible leur socialisation sexuelle, ils doivent disposer des moyens adéquats d'y réfléchir. Les thèmes centraux pour une éducation sexuelle à l'école, tels qu'ils figurent ci-dessous, en sont la concrétisation. Le choix des critères de ces thèmes est à rattacher au concept cadre pour une éducation sexuelle complète à l'école de l'IPPF (2006 b). Il tient compte des intérêts des jeunes gens comme l'ont montré, récemment, diverses études cantonales (cf. analyse de la situation «la pédagogie sexuelle à l'école» HEP Lucerne 2007, p. 10-12).

Ces thèmes centraux doivent servir de point de départ permettant de développer des plans d'études appropriés pour l'école. Ils donnent une indication sur l'intégralité du programme proposé en fonction de l'âge et servent à préparer les cours en structurant les contenus. Ils servent en outre de base permettant d'élaborer un profil de compétences servant de point de départ pour développer les programmes des plans d'études correspon-

¹⁹ Par exemple, les filles qui connaissent une puberté plus précoce sont plus souvent mécontentes de leurs corps et présentent plus souvent des problèmes psychiques et somatiques que leurs pairs.

dants dans les Hautes Écoles. La liste des thèmes centraux et de leurs contenus telle qu'elle figure dans l'aperçu qui va suivre est recommandée ;

- **Sexualité et société** – sexualité et transformations sociales, pluralisme des valeurs et normes sociales, bases légales, sexualité et droits de l'homme, théories sur la sexualité infantile, théories et résultats d'analyse sur la sexualité des adolescents
- **La relation et le couple** – les différents styles de vie et formes de relation, communication dans les espaces réels et virtuels, aménagement de la relation: établir des contacts, flirter, se démarquer, exprimer ses besoins, l'amitié et l'amour, les rôles et les comportements sexuels
- **Le corps et le comportement sexuel** – faits biologiques relatifs au corps de l'homme et de la femme, développement et transformation psychosexuels, réactions sexuelles de l'homme et de la femme, pratiques sexuelles
- **Orientation sexuelle et identité** – multiplicité/diversité sexuelle, hétérosexualité, homosexualité, bisexualité, transsexualité, intersexualité, transgenre, acceptation des différentes orientations sexuelles, reconnaissance et compréhension de la diversité, anti discrimination
- **La santé sexuelle et reproductive** – la procréation et la naissance, la grossesse, la contraception, la pilule du lendemain, l'interruption de grossesse, les aides sociales en cas de maternité et de paternité, information sur les offres de consultation et d'assistance
- **La santé sexuelle** – prévention des infections sexuellement transmissibles (IST), en particulier la prévention du VIH/sida, le test VIH et sa signification, vivre avec le VIH et le sida, information sur les offres de consultation et d'assistance
- **La violence sexuelle** – prévention de la violence sexuelle, reconnaître et respecter ses propres limites et celles des autres dans des espaces réels et virtuels, les formes de violence sexuelle et comment gérer les dépassements de limites, le droit et les lois (protection des victimes et conséquences pour le coupable) options pour programmer sa propre sécurité, offres de consultation et d'assistance.

4.3 Découpage du plan d'études

La forme que va prendre à l'avenir l'éducation sexuelle à l'école devrait se conformer aux nouvelles structures de onze années d'école obligatoire, telles qu'elles figurent dans le concordat Harmos et prévoir un découpage correspondant sur la base de la tranche d'âge de 4 à 15 ans révolus. L'enseignement primaire, jardin d'enfant ou école élémentaire inclus, durera 8 années et le niveau secondaire I trois années. (HEP Lucerne, 2007, p. 13-17).

Ceci peut également se justifier d'un point de vue professionnel en se référant au développement psychosocial ou psychosexuel au cours de la vie (cf. chap. 4.1). Les thèmes centraux dont il est question au chapitre 4.2 doivent être formulés en suivant le découpage imposé et en tenant compte de considérations professionnelles sous forme de compétences *répondant au degré et au niveau*.

Ce qui veut dire, par exemple que *l'éducation sexuelle* sera enseignée au jardin d'enfant ou au niveau élémentaire et dans les deux premières années du primaire *comme une partie de l'éducation sociale* (cf. chap. 3.8 et 4.1). Là où le découpage n'est pas conforme à la structure imposée, on préférera une structure tenant compte des étapes du développement psychosexuel (cf. subdivision du niveau primaire en deux séquences, de la 5^e à la 8^e année de scolarité).

Découpage du plan d'études selon le concordat Harmos	Moyenne d'âge des élèves et subdivision de l'éducation sexuelle adaptée au niveau
Niveau élémentaire Jardin d'enfants ou niveau élémentaire jusqu'à la 4 ^e année de scolarité	4 à 8 ans
Primaire 5 ^{ème} à 8 ^{ème} année de scolarité	9 à 10 ans
	11 à 12 ans
Secondaire I (sec. I) 9 ^{ème} à 11 ^{ème} année de scolarité	13 à 15 ans

En instaurant l'éducation sexuelle dans le primaire de façon systématique, on réalise une harmonisation de ce cours avec ses objectifs pédagogiques au niveau national. Ce cours existe déjà aujourd'hui en Suisse francophone, comme le montre une vue d'ensemble de

l'Association romande et tessinoise des éducatrices/teurs et formatrices/teurs en santé sexuelle et reproductive (Artanes) (2007).

Aborder les thèmes centraux de façon adaptée au niveau et aux classes est une garantie pour les écoles/ les Hautes Écoles Pédagogiques, partout en Suisse, d'une qualité de cours satisfaisant aux exigences de l'enseignement, et de son contrôle – également dans le cadre de l'éducation sexuelle à l'école.

Comme nous l'avons signalé dans l'introduction de ce chapitre, le but de l'apprentissage ou de l'enseignement à l'école consiste aujourd'hui à acquérir ou transmettre des compétences. L'importance de cette situation de départ pour la formation et la formation continue dans les Hautes Écoles fait l'objet des chapitres qui vont suivre.

4.4 Compétences en pédagogie sexuelle

La réforme de Bologne a incité toutes les Hautes Écoles à élaborer des cursus d'études formulant des compétences. La compétence désigne la capacité et la disposition à être actif dans une situation ou face à un travail, en recourant aux connaissances et au savoir-faire individuels disponibles et à réaliser le travail (Christen & Gabriel, 2007). Les compétences individuelles constituent la base de l'action et des performances concrètes qui se subdivisent en champs de compétences tels que:

- Compétence professionnelle (ex. connaissance du sujet et de son explication)
- Compétence méthodique (ex. connaissance de la procédure)
- Compétence sociale (ex. savoir intervenir et agir conformément au rôle)
- Compétence personnelle (ex. savoir se présenter, réfléchir sur soi-même)

Une compétence sociale en éducation sexuelle consiste, par exemple à faire la preuve d'un ***comportement de communication adapté à une situation*** (cf. chap. 3.6.2) qui peut être concrétisée et validée plus en détail par la formulation des «*Learning outcomes*».

Cette formulation pourrait par exemple s'énoncer comme suit: «*les étudiants sont capables de parler de la sexualité en rapport avec l'âge et la situation, en tenant compte des contenus de la communication appropriés*».

Il est essentiel de savoir quelles sont les compétences que les étudiants, à la fin de leurs études relatives à la pédagogie sexuelle, ont dû acquérir pour être à même d'enseigner l'éducation sexuelle dans leur classe, selon le niveau, de façon professionnelle.

Le développement de profils de compétences est par conséquent un élément central du développement de chaque cursus. Le profil de compétences respectif correspond aux objectifs du cursus d'études. Étant donné que les Hautes Écoles, fortes du monopole de formation accordé par la société, engagent les étudiants dans ce profil de formation (par ex. enseignants à l'école obligatoire), ces profils doivent être mis au point dans une relation de légitimation, c.-à-d. être déduits de façon *empirique* (par ex. analyses des exigences professionnelles d'après diverses perspectives scientifiques et pédagogiques) ou *normatives* (par ex. politique de formation) et justifiés (HETS Lucerne, 2004, p. 5).

La question du profil de compétences pour la formation et la formation continue des enseignants devrait répondre aux cursus correspondants de l'école obligatoire. Il n'existe jusqu'à présent, aucune description des compétences harmonisée et organisée de façon systématique dans le domaine de l'éducation sexuelle pour les différents niveaux. Sur la base de thèmes centraux déjà exposés, des compétences pour l'école obligatoire seront formulées dans la prochaine phase du projet, et regroupées en un profil de compétences. Il constituera une tentative visant à rendre les enfants et les adolescents capables d'acquérir les compétences nécessaires permettant de maîtriser les exigences individuelles et sociales en matière de sexualité et de relation. Le profil de compétences se base sur l'analyse de plans d'études cantonaux déjà existants et tient compte des réflexions scientifiques actuelles avec, à l'arrière plan,

- Les aspects de la psychologie du développement
- Les études portant sur la sexualité des enfants et des adolescents
- Les études portant sur le développement et la croissance des enfants et des adolescents aujourd'hui
- Les enquêtes sur la violence sexuelle à l'école
- Les enquêtes cantonales sur l'éducation sexuelle à l'école

La prochaine mission du groupe de travail consistera à formuler un profil de compétences qui en découle pour la formation et la formation continue des enseignants. Il faudra par conséquent établir les compétences appropriées dans les deux secteurs de la «pédagogie bicéphale»²⁰. Le présent chapitre représente dans ce cadre un chapitre de transition. Les

²⁰ Ce terme décrit ici la situation spécifique auquel l'enseignant se trouve confronté, à savoir le double rôle d'«*apprenant*» dans sa formation et formation continue et d'*enseignant* à l'école.

compétences pour l'école obligatoire seront illustrées au chapitre suivant par *un* seul exemple, pour des raisons de temps.

4.5 Profil de compétences adapté aux classes et au niveau – un exemple

La partie qui va suivre donne un aperçu du profil de compétence à établir pour l'école prenant comme exemple de thème central la «santé sexuelle – prévention des infections sexuellement transmissibles». Le contenu VIH/sida montre comment on peut acquérir de façon adéquate en termes de forme et de contenu des compétences dans le domaine de la *compétence spécialisée*

Compétences – Adaptées aux classes et au niveau (classification d'après Har- moS)	Learning outcomes (objec- tifs d'apprentissage)	Contenus
École primaire 7ème à 8ème année d'école (ancien = 5ème à 6ème an- née d'école)	Les élèves	
Les filles et les garçons ont des connaissances de base sur le VIH/sida et les moyens de s'en protéger. (compétence spécialisée)	<ul style="list-style-type: none"> • savoir que le VIH/sida est une infection sexuellement transmissible qui peut se transmettre en particulier au cours de rapports sexuels non protégés. • savoir que le condom, utilisé correctement comme moyen contraceptif (cf. contraception) protège de cette infection sexuellement transmissible. 	Pratiques sexuelles, infections sexuellement transmissibles VIH/sida, infection VIH Condom: emploi, utilisation, obtention

5. Perspectives

Le document présenté ici établissant les bases d'une éducation sexuelle à l'école, qui émane du groupe de travail chargé d'élaborer les bases, sert de point de départ à l'élaboration par un groupe de travail chargé des cursus, d'un profil de compétences pour l'école et pour la formation et la formation continue des enseignants (cf. aussi analyse de la situation «pédagogie sexuelle à l'école» HEP Lucerne 2007). Ce groupe de travail doit saisir les bases et les conditions-cadres de l'enseignement dans les Hautes Écoles et son travail pourrait s'orienter autour des questions suivantes:

- Quelles compétences les enseignants doivent-ils présenter pour pouvoir enseigner avec succès l'éducation sexuelle?
- Quelles offres de formation et de formation continue conviennent le mieux pour accompagner l'élaboration et l'aménagement de ces compétences?
- Quelles exigences doivent présenter les offres en ce qui concerne l'étendue, le contenu, la présentation des connaissances de manière à les rendre compréhensibles, la didactique et la qualification des maîtres de conférences?

Ce travail doit s'exprimer dans une conception de la discipline ayant pour titre de travail *«l'enseignement de la pédagogie sexuelle – recommandations pour ancrer la pédagogie sexuelle dans la formation et la formation continue des enseignants»* et ouvrir la voie à trois cursus exemplaires pour les classes correspondantes (jardin d'enfants ou école élémentaire, école primaire et sec. I). Leurs recommandations pour que les contenus de l'enseignement de la pédagogie sexuelle parviennent à une conception intelligible de la discipline doivent servir de mesure de référence aux Hautes Écoles, afin que, modifiées en conséquence, elles puissent se glisser dans les circuits de formation respectifs. La conception définitive de la discipline devrait être disponible d'ici la fin du 1^{er} semestre 2009.

6. Littérature et sources

- Amnesty International (2008). Frauenrechte: Zahlen und Fakten. Gefunden am 23.10.08 unter <http://www.amnesty.ch/de/themen/fraunerechte/zahlen-und-fakten-zu-gewalt-gegen-frauen> / <http://www.amnesty.ch/fr/themes/droits-de-femmes/faites-et-chiffres-1>
- ARTANES (2007). *Übersichtstabelle über die Sexualerziehung in den Westschweizer Kantonen*. (www.artanes.ch)
- ARTANES (2008). *L'éducation sexuelle en Suisse*. Stellungnahme von Caroline Jacot-Descombes zur Situationsanalyse „Sexualpädagogik und Schule“ der PHZ von 2007. Gefunden am 6.11.08 unter http://www.wbza.luzern.phz.ch/seiten/dokumente/Commentaire_artanes_pour_%20analyse_de_la_situation_avril_08.pdf
- Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung (BZgA) (2007). *Country Papers on Youth Sex Education in Europe*. Köln: BZgA (<http://www.sexualaufklaerung.de/cgi-sub/fetch.php?id=489>)
- Cassée, Kitty (2007). *Kompetenzorientierung. Eine Methodik für die Kinder- und Jugendhilfe*. Bern: Haupt-Verlag
- Christen Jakob, Mariana & Gabriel-Schärer, Pia (2007) (Hrsg.). *Werkstattheft Kompetenzprofil*. Luzern: Hochschule für Soziale Arbeit Luzern
- Decurtins, Lu (2007). *Heranwachsen im Spannungsfeld zwischen Lust und Gewalt, sexualisierte Gewalt unter Jugendlichen*. Vortrag gehalten an der Fachtagung sexualisierte Gewalt unter Jugendlichen, was kann die Schule tun? Zürich, 5. September 2007. Gefunden am 7.4.08 unter http://www.stadtzuerich.ch/internet/bfg/home/veranstaltungen/gewalt_tagung.html
- Elmer, Corina (2007). *Vom Puppenhaus in die Welt hinaus, was Eltern über Mädchen wissen müssen*. Vortrag gehalten an der Fachtagung sexualisierte Gewalt unter Jugendlichen, was kann die Schule tun? Zürich, 5. September 2007. Gefunden am 7.4.08 unter http://www.stadtzuerich.ch/internet/bfg/home/veranstaltungen/gewalt_tagung.html
- Etschenberg, Karla (2008). *Bereitschaft wecken, schulische Sexualerziehung zu fördern*. Unveröffentlichtes Arbeitspapier für die Beiratssitzung vom 4.3.08

- Freund, Ulli & Riedel-Breidenstein, Dagmar (2004). *Sexuelle Übergriffe unter Kindern*. Köln: Mebes & Noack
- Furrer, Hans (2000). *Ressourcen, Kompetenzen, Performanz*. Luzern: AEB Akademie für Erwachsenenbildung
- Golse, Bernard (2001). *Le développement affectif et intellectuel de l'enfant*. Paris: Masson
- Jacot-Descombes, Caroline (2007). Umgang mit der eigenen Körperlichkeit. In Gerold Brägger & Norbert Posse (Hrsg.). *Instrumente für die Qualitätsentwicklung und Evaluation in Schulen* (Band 2) (S. 196-198). Bern: HEP Verlag ag
- IPPF European Network (2006a). *Sexuality Education in Europe. A reference guide to policies and practices*. Gefunden am 23.10.08 unter <http://www.ippfen.org/en/Resources/Our+Publications/Sexuality+Education+in+Europe.htm>
- IPPF (2006b). *Framework for Comprehensive Sexuality Education*. London: IPPF Gefunden am 7.4.08 unter <http://www.ippf.org/NR/rdonlyres/CE7711F7-C0F0-4AF5-A2D5-1E1876C24928/0/Sexuality.pdf>
- Hertoft, Preben (1993). *Sexologisches Wörterbuch*. Köln: Deutscher Ärzte-Verlag
- Hochschule für Soziale Arbeit (HSA) Luzern (2004). *Zum Beispiel Sozialkompetenz. Auf dem Weg zum Kompetenzprofil*. Werkstattbericht II. Luzern: Eigenverlag
- Hochschule Luzern – Soziale Arbeit (2008). *DAS Sexualität in Pädagogik und Beratung*. Gefunden am 23.10.08 unter http://weiterbildung.hslu.ch/soziale%20Arbeit/kurs.asp?kid=195&m=20&page_no=1&tid=4&search=Sexualit%E4t+in+P%E4dagogik+und+Beratung&sort=1
- Huonker, Thomas (2002). *Anstaltseinweisungen, Kindswegnahmen, Eheverbot, Sterilisation, Kastration. Fürsorge, Zwangsmassnahmen, „Eugenik“ und Psychiatrie in Zürich zwischen 1890 und 1970*. Sozialberichterstattung 02. Zürich: Edition Sozialpolitik
- Krahe, Barbara (2003). Sexuelle Aggression zwischen Jugendlichen: Prävalenz und Prädiktoren. In Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung (BZgA) (Hrsg.), *Wissenschaftliche Grundlagen, Teil 2 – Jugendliche*. (Bd. 13.2 der Reihe Forschung und Praxis der Sexualaufklärung und Familienplanung) (S. 93-122). Köln: BZgA
- LCH-Merkblatt (o.D.). *Persönliche Grenzen kennen und respektieren*. Zürich: Dachverband Schweizer Lehrerinnen und Lehrer. Gefunden am 23.10.08 unter

http://www.lch.ch/dms/lch/publikationen/download/merkblatt_pers_-grenzen_DEF/Pers%F6nliche%20Grenzen.pdf

- Milhoffer, Petra (2004). Selbstwahrnehmung, Sexualwissen und Körpergefühl von Mädchen und Jungen der 3. bis 6. Klasse. In Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung (BZgA), *Wissenschaftliche Grundlagen, Teil 1 – Kinder*. (Bd. 13.1 der Reihe Forschung und Praxis der Sexualaufklärung und Familienplanung) (S. 7-40). Köln: BZgA
- Mounir, Christian (1997). *Education sexuelle : comment (bien) faire ?* In Médecine et Hygiène, n° 55, 661-3
- Narring, Françoise et al. (2002). *Santé et styles de vie des adolescents âgés de 16 à 20 ans en Suisse (2002)*. SMASH 2002 Swiss multicenter adolescent survey on health 2002. Raisons de santé 95a (fr.). Lausanne: Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP)
- Narring, Françoise et al. (2004). *Gesundheit und Lebensstil 16- bis 20jähriger in der Schweiz*. SMASH 2002 Swiss multicenter adolescent survey on health 2002. Raisons de santé 95b (de). Lausanne: Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP)
- Oerter, Rolf & Montada, Leo (Hrsg.). (2002). *Entwicklungspsychologie*. Weinheim: Beltz
- Office fédéral de la santé publique (OFSP) (1994). *Rapport du group de travail intercantonal sur la médiation scolaire*. Berne: OFSP
- Phillips, Ina-Maria (2001). *Wie sexuell ist kindliche Sexualität?* In Theorie-Reader des ISP Dortmund. Dortmund: Eigenverlag
- Pschyrembel *Wörterbuch Sexualität* (2003). Berlin: de Gruyter
- PHZ Luzern & HSA Luzern (2005). *Einrichtung eines Kompetenzzentrums „Bildung und sexuelle Gesundheit. Konzept und Offerte*. Unveröffentlichtes Arbeitspapier
- PHZ Luzern (2007). *Sexualpädagogik und Schule – eine Situationsanalyse bzw. L'éducation sexuelle à l'école – Analyse de la situation*. Gefunden am 6.11.08 unter <http://www.wbza.luzern.phz.ch/seiten/dokumente/Sexualpaedagogik.pdf> bzw. unter http://www.wbza.luzern.phz.ch/seiten/dokumente/Analyse_de_la_situation_Education_sexuelle_11-08.pdf

- Ribeaud, Denis & Eisner, Manuel (2008). *Entwicklungen von Gewalterfahrungen Jugendlicher im Kanton Zürich. Schlussbericht zuhanden der Bildungsdirektion des Kantons Zürich.* Zürich: Universität Zürich, Pädagogisches Institut
- Rogge, Jan-Uwe (2006). *Von wegen aufgeklärt! Sexualität bei Kindern und Jugendlichen.* Reinbek: Rowohlt
- Schmidt, Renate-Berenike & Schetsche, Michael (1998). *Jugendsexualität und Schulalltag.* Opladen: Leske + Budrich
- Schmidt, Gunter (2004). *Das neue Der Die Das. Über die Modernisierung des Sexuellen.* Giessen: Psychosozial-Verlag
- Schmidt, Gunter (2004). *Kindersexualität – Konturen eines dunklen Kontinents.* In: *Sexualforschung*, 17. Jg., Heft 4, S. 312-322
- *Schülerduden Biologie* (2006). Mannheim: Brockhaus
- Service Santé de la Jeunesse (2000). *25 ans d'éducation sexuelle à l'école primaire genevoise (Suisse) auprès d'enfants âges de 9 à 12 ans.* Exposé présenté au Congrès de l'Association des Médecins Conseillers Techniques de l'Education Nationale (ASCOMED), Paris, S. 23-24
- Sielert, Uwe (1993). *Sexualpädagogik. Konzeption und didaktische Anregungen.* Weinheim: Beltz
- Sielert, Uwe (2005). *Einführung in die Sexualpädagogik.* Weinheim: Beltz
- Sielert, Uwe (2007). *Sexualerziehung und Sexualpädagogik in Deutschland.* Gefunden am 7.4.08 unter <http://www.gsp-ev.de/images/upload/bundesgesundheitsblatt.pdf>
- Spencer, Brenda et al. (2001). *Prévention VIH/Sida et éducation sexuelle à l'école. Politiques et pratiques cantonales en matière de prévention VIH/Sida et d'éducation sexuelle à l'école.* Raisons de santé 66. Lausanne: IUMSP
- Spring, Monika (2004). *Lobbying. Lobbying-Konzept zur Durchsetzung einer obligatorischen und umfassenden Sexualerziehung in allen Schweizer Kantonen.* Lizenziatsarbeit an der Universität Fribourg
- Université de Genève / Université de Lausanne, CEFOC (2008). *Diplôme de formation continue en santé sexuelle et reproductive.* Gefunden am 23.10.08 unter www.unige.ch/formcont/santesexuelle.html
- Universität Zürich Jacobs Center for Productive Youth Development (o.J.). *CO-CON Competence and Context. Schweizer Befragung von Kindern und Jugendlichen. Präsentation erster Ergebnisse des Kinder- und Jugendsurveys „Einfühl-*

same, verantwortungsbewusste und anstrengungsbereite Jugend“. Gefunden am 7.4.08 unter

<http://www.cocon.unizh.ch/images/download/ForschungsergebnisseZusf.pdf>

- Volbert, Renate (2005). Sexuelles Verhalten von Kindern: Normale Entwicklung oder Indikator für sexuellen Missbrauch? In Gabriele Amann & Rudolf Wipplinger (Hrsg.). *Sexueller Missbrauch. Überblick zu Forschung, Beratung und Therapie. Ein Handbuch*. Tübingen: Dgvt-Verlag
- WHO (2004). Progress in Reproductive Health Research, No. 67. *Sexual Health – a New Focus for WHO*. Gefunden am 7.4.08 unter <http://www.who.int/reproductive-health/hrp/progress/67.pdf>
- Weber, Agnes (2007). *Projekt Deutschschweizer Lehrplan. Standards – Kompetenzmodelle – Leistungsmessung*. Projektreferat. Aarau, 28.3.07. Gefunden am 7.4.08 unter <http://www.lehrplan.ch/dokumente/Praesentation28.3.07AG.pdf>
- Wrede, Brigitta & Hunfeld, Maria (1997). *Sexualität – (k) ein Thema in der Hochschulausbildung? Entwicklung einer hochschuldidaktischen Ausbildungskonzeption für Sexualpädagogik*. Bielefeld: Kleine - Verlag

7. Mentions légales

Directeurs de la publication

Centre de compétences pour l'éducation sexuelle à l'école
Haute École Pédagogique de Suisse centrale (PHZ)
Haute École de Lucerne
Formation continue et formations complémentaires
Sentimatt 1, 6003 Lucerne
www.wbza.luzern.phz.ch

Rédaction

Prof. Daniel Kunz

Conseils spécialisés

- Elisabeth Bammatter Z'graggen, Beratungsstelle für Schwangerschafts- und Beziehungsfragen, Binningen
- Titus Bürgisser, Centre de compétences pour l'éducation sexuelle à l'école, PHZ Lucerne
- Lilo Gander, Lust und Frust, Fachstelle für Sexualpädagogik, Zurich
- Helen Gebert, Haute École Pédagogique Berne, Institut pour la formation continue, Berne
- Gabriela Jegge, Centre de compétences pour l'éducation sexuelle à l'école, PHZ Lucerne
- Prof. Daniel Kunz, Centre de compétences pour l'éducation sexuelle à l'école, Haute École de Lucerne pour le travail social
- Christine Noyer, Représentante ARTANES, Service de Planning Familial et d'information sexuelle, Fribourg
- Francine Richon, Hautes Écoles pédagogiques BEJUNE, Plate-forme de formation continue, Centre de compétences PROMESCE, Bienne

Collaboration rédactionnelle

Elisabeth Bammatter Z'graggen, Titus Bürgisser, Lilo Gander, Helen Gebert, Gabriela Jegge, Daniel Kunz, et Francine Richon

Avec l'aimable collaboration d'ARTANES pour l'adaptation des textes vus sous l'angle romand (Caroline Jacot-Descombes (Présidente), Anne-Françoise Tornare-Roux (SIPE Monthey), Lise Delafontaine (APESE Bienne), Ariane Gavillet (Profa, Lausanne), Catherine Agthe (SSJ Genève), Zéline Berberat (ADJAES Jura), Jacqueline Zosso (GIS Neuchâtel) et Brigitte Pugin (Service d'information sexuelle Fribourg).

Lucerne, novembre 2008 (Version 4.1)